

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2477

12 septembre 2015

SOMMAIRE

Abaco S.à r.l.	118853	Armeria	118855
Aberdeen Germany B S.à r.l.	118852	Automobiles Mike RIGALLI S.à.r.l.	118852
Aberdeen Germany S S.à r.l.	118852	Avas S.à.r.l.	118888
Aberdeen Global	118853	Barclays Capital Luxembourg S.à r.l.	118856
AB Esthétique S.à r.l.	118852	BlackRock Europe Property Fund IV Feeder S.A. SICAV-SIF	118889
Acaju Investments S.A.	118853	Bluestone S.P.F. S.A.	118891
Adepa Global Services S.A.	118854	Bumble Bee Foods S.à r.l.	118895
Adra Market S.à r.l.	118854	CAM Luxembourg	118896
Agence de l'Energie	118852	Ceduco S.A.	118896
AI Lake (Luxembourg) S.à r.l.	118851	eDreams ODIGEO	118851
AIRCO	118854	e-shelter Zurich 1 S.à r.l.	118892
AirFlowControl S.A.	118850	Europe Property Fund IV Feeder S.A. SICAV- SIF	118889
Aladar S.A.	118853	LuxGEO Parent S.à.r.l.	118851
Alag S.A.	118855	mgh immo s.à r.l.	118851
Aldi S.A.	118855	Pepson Investment S.à r.l.	118883
Alfamasi Group S.A.	118855	PHM Topco 28 S.à r.l.	118877
Alib S.A.	118856	Queens Dock Liverpool Property S.à r.l.	118857
All Import S.à.r.l.	118856	Targa Capital S.A.	118892
Alor S.A.	118855	T.V. Lux S.à r.l.	118895
ALPF Holding S.à r.l.	118854	VVM	118850
Alpstein Fund	118850	West Indies Invest S.A.	118850
A.M.E.I. S.A	118851	Yamato S. à r. l.	118886
ANFINANZ Holding SPF S.A.	118855	Yay Software S.à r.l.	118891
Arcorel SPF S.A.	118856	Zwick Paul S.A.	118851
Arendt Services S.A.	118885		
Armatex S.A.	118856		

AirFlowControl S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6660 Born, 8, Schlassstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 111.150.

—

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social, le 15 juin 2015

L'assemblée générale décide de renouveler les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2018. Monsieur Mike Hein est renommé aux fonctions de président du conseil et Monsieur Guy Stamet est reconduit aux fonctions d'administrateur-délégué.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Monsieur Mike HEIN, demeurant à L-6660 Born, Schlassstrooss, 8
- Monsieur Carlo HEIN, demeurant à L-6690 Moersdorf, An Ausselt, 3
- Monsieur Guy STAMET, demeurant à L-3316 Bergem, 11, rue de l'Eglise

COMMISSAIRE AUX COMPTES

- LUX-FIDUCIAIRE CONSULTING SARL L-2763 Luxembourg, 12, rue Ste Zithe.

Référence de publication: 2015124705/17.

(150136002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2015.

Alpstein Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1748 Senningerberg, 6, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 165.098.

—

L'assemblée générale des actionnaires tenue le 29 juin 2015 a adopté les résolutions suivantes:

1. L'assemblée a réélu Messieurs Robin van Berkel (demeurant en Suisse), Claude Niedner (demeurant au Luxembourg) et Bernd Janietz (demeurant au Luxembourg) dans leur fonction d'Administrateurs de la Société pour une période d'un an se terminant à la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016.

2. L'assemblée générale a renommé KPMG Luxembourg S.à r.l., 39, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg dans sa fonction de Réviseur d'Entreprises de la Société pour une période d'un an se terminant à la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le compte de ALPSTEIN FUND

Northern Trust Luxembourg Management Company S.A.

Référence de publication: 2015124712/17.

(150135069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2015.

VVM, Société Anonyme.

Siège social: L-7763 Bissen, 9, Chemin de Bousberg.

R.C.S. Luxembourg B 106.105.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015124595/10.

(150133802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2015.

West Indies Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 153.960.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015124605/10.

(150134385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2015.

Zwick Paul S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8287 Kehlen, 18, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 83.090.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015124621/10.

(150134520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2015.

eDreams ODIGEO, Société Anonyme,**(anc. LuxGEO Parent S.à.r.l.).**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 159.036.

Les comptes annuels consolidés au 31 mars 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg.

Référence de publication: 2015124690/10.

(150135606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2015.

mgh immo s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 159.440.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015124693/10.

(150135146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2015.

A.M.E.I. S.A, Société Anonyme.

Siège social: L-3841 Schiffflange, Dumontshaff.

R.C.S. Luxembourg B 191.543.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015124695/9.

(150134963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2015.

AI Lake (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand Rue.

R.C.S. Luxembourg B 191.802.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision de la Société en date du 15 juillet 2015 d'accepter la démission de Madame Linda Harroch et de Monsieur Fergal O'Hannrachain en tant que gérants de la Société avec effet immédiat et de nommer en tant que gérant de la Société avec effet au 15 juillet 2015 et ce pour une durée indéterminée;

- Madame Sabina Maria DZIURMAN, né le 16 novembre 1954 à North Shields, Royaume-Uni, résidant professionnellement à 1, Exchange Square, EC2A 2JN Londres, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2015.

Référence de publication: 2015124749/15.

(150136094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2015.

Aberdeen Germany B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2B, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 156.393.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 July 2015.

Aberdeen Management Services S.A.

Agent Domiciliaire

Référence de publication: 2015124698/12.

(150135931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2015.

Aberdeen Germany S S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2B, rue Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 155.704.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 July 2015.

Aberdeen Management Services S.A.

Agent Domiciliaire

Référence de publication: 2015124699/12.

(150135934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2015.

Automobiles Mike RIGALLI S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3921 Mondercange, 90, rue d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 163.339.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015124732/10.

(150136086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2015.

AB Esthétique S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1424 Luxembourg, 8, rue André Duchscher.
R.C.S. Luxembourg B 175.535.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015124738/10.

(150135863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2015.

Agence de l'Energie, Société Anonyme.

Siège social: L-1817 Luxembourg, 60A, rue d'Ivoix.
R.C.S. Luxembourg B 37.462.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Echternach, le 24 juillet 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015124748/10.

(150135346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2015.

Abaco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 98.783.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Bracke

Gérant

Référence de publication: 2015124739/11.

(150135349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2015.

Aberdeen Global, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2B, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 27.471.

EXTRAIT

Suivant la décision de l'assemblée générale extraordinaire en date du 1^{er} Juillet 2015, et suivant l'approbation de la CSSF, il a été décidé de:

- l'élection de Mr. Ian Robert Macdonald avec l'adresse professionnelle 2b, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg en tant qu'administrateur jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 Juillet 2015.

Soraya Hashimzai.

Référence de publication: 2015124740/14.

(150135324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2015.

Acaju Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 56.820.

*Extrait des résolutions adoptées en date du 9 juillet 2015 lors de la réunion du conseil d'administration de la société
ACAJU INVESTMENTS S.A*

- M. Nicolas MILLE a démissionné de ses fonctions avec effet au 1^{er} juillet 2015.

- Mme Alexandra DALLÜGE, employée privée, née à Siegburg (Allemagne), le 21 juin 1989, résidant professionnellement au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, a été cooptée administrateur de la Société avec effet au 1^{er} juillet 2015 et jusqu'au 14 juin 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ACAJU INVESTMENTS S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015124741/17.

(150134965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2015.

Aladar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 67.877.

Les comptes au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ALADAR S.A.

Régis DONATI / Alexis DE BERNARDI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015124752/12.

(150135404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2015.

Adepa Global Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6A, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 158.609.

Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015124743/9.

(150136090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2015.

Adra Market S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4140 Esch-sur-Alzette, 21, rue Victor Hugo.
R.C.S. Luxembourg B 93.133.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Fiduciaire WBM

Experts comptables et fiscaux

Signature

Référence de publication: 2015124744/13.

(150135558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2015.

AIRCO, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7465 Nommern, 43, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 15.485.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2015124751/11.

(150135527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2015.

ALPF Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 189.441.

Extract of the resolutions taken by the sole quotaholder on July 23th, 2015

1. The resignation of Mr Francis DA SILVA as B Manager of the company be acted with immediate effect.
2. Mr Maxime TOQUE, private employee, born on February 6th, 1987 in Cholet, France, professionally residing at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, be appointed as B Manager of the company in replacement of Mr Francis DA SILVA, resigning B Manager for an unlimited period.

Suit la traduction française de ce qui précède:

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 23 juillet 2015

1. La démission de Mr Francis DA SILVA de son mandat de Gérant de catégorie B est actée avec effet immédiat.
2. Mr Maxime TOQUE, employé privé, né le 6 février 1987 à Cholet, France et résidant professionnellement au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg est nommé Gérant de catégorie B en remplacement de Mr Francis DA SILVA, Gérant démissionnaire, pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 23 juillet 2015.

Certifié conforme et sincère

Référence de publication: 2015124763/21.

(150135226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2015.

Alag S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6735 Grevenmacher, 2A, avenue Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 61.231.

—
Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015124754/9.

(150134933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2015.

Aldi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3515 Dudelange, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 38.599.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015124755/9.

(150135484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2015.

Alfamasi Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 16, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 97.656.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015124757/9.

(150135844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2015.

Alor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6735 Grevenmacher, 2A, avenue Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 95.508.

—
Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015124762/9.

(150134932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2015.

ANFINANZ Holding SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 38.739.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015124768/9.

(150135188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2015.

Armeria, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 186.270.

—
Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015124774/9.

(150136124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2015.

All Import S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 6A, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 81.978.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015124761/10.

(150136088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2015.

Alib S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6735 Grevenmacher, 2A, rue Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 48.297.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015124760/9.

(150134931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2015.

Arcorel SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 36, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 198.711.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2015.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2015124772/11.

(150136580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2015.

Armatex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.
R.C.S. Luxembourg B 36.933.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2015124773/10.

(150135361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2015.

Barclays Capital Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 510.405.877,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 118.212.

Les comptes annuels au 24 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 21 Juillet 2015.

Certifié conforme et sincère

Pour la Société

David Fail

Gérant

Référence de publication: 2015124789/14.

(150135471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2015.

Queens Dock Liverpool Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 6.515.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 187.161.

In the year two thousand and fifteen, on the eighth day of July.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

MREF III PRS Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under registration number B 187145,

duly represented by Mr. Stéphane Joly-Meunier, having his professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given.

The proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

The appearing party is the sole shareholder (the "Shareholder") of Queens Dock Liverpool Property S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' register under registration number B 187161, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 9 May 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1973 on 28 July 2014 (hereafter the "Company").

The appearing party representing the entire share capital declares having waived any notice requirement and may validly deliberate on all the items of the following agenda:

Agenda

1) Change of the nominal value of the shares in the Company;

2) Conversion of

a. ninety-nine thousand nine hundred and ninety-nine (99,999) of the existing Class D Income Shares with a par value of one pence of a pound sterling (GBP 0.01) into ninety-nine thousand nine hundred and ninety-nine (99,999) Class A Income Shares with a par value of one pence of a pound sterling (GBP 0.01) each,

b. ninety-nine thousand nine hundred and ninety-nine (99,999) of the existing Class D Income Shares with a par value of one pence of a pound sterling (GBP 0.01) into ninety-nine thousand nine hundred and ninety-nine (99,999) Class B Income Shares with a par value of one pence of a pound sterling (GBP 0.01) each,

c. one hundred and two thousand and two (100,002) of the existing Class D Income Shares with a par value of one pence of a pound sterling (GBP 0.01) into one hundred thousand and two (100,002) Class C Income Shares with a par value of one pence of a pound sterling (GBP 0.01) each,

d. ninety-nine thousand nine hundred and ninety-nine (99,999) of the existing Class E Income Shares with a par value of one pence of a pound sterling (GBP 0.01) into ninety-nine thousand nine hundred and ninety-nine (99,999) Class A Income Shares with a par value of one pence of a pound sterling (GBP 0.01) each,

e. ninety-nine thousand nine hundred and ninety-nine (99,999) of the existing Class E Income Shares with a par value of one pence of a pound sterling (GBP 0.01) into ninety-nine thousand nine hundred and ninety-nine (99,999) Class B Income Shares with a par value of one pence of a pound sterling (GBP 0.01) each, and

f. one hundred thousand and two (100,002) of the existing Class E Income Shares with a par value of one pence of a pound sterling (GBP 0.01) into one hundred thousand and two (100,002) Class C Income Shares with a par value of one pence of a pound sterling (GBP 0.01) each;

3) Creation of two (2) additional different classes of shares to be named "Class F Capital Shares" and "Class G Capital Shares", and conversion of

a. eighteen million five hundred and seventy-one thousand four hundred and twenty-seven (18,571,427) Class A Capital Shares with a par value of one pence of a pound sterling (GBP 0.01) each into eighteen million five hundred and seventy-one thousand four hundred and twenty-seven (18,571,427) Class F Capital Shares with a par value of one pence of a pound sterling (GBP 0.01) each,

b. eighteen million five hundred and seventy-one thousand four hundred and twenty-seven (18,571,427) Class B Capital Shares with a par value of one pence of a pound sterling (GBP 0.01) each into eighteen million five hundred and seventy-one thousand four hundred and twenty-seven (18,571,427) Class F Capital Shares with a par value of one pence of a pound sterling (GBP 0.01) each,

c. eighteen million five hundred and seventy-one thousand four hundred and twenty-seven (18,571,427) Class C Capital Shares with a par value of one pence of a pound sterling (GBP 0.01) each into eighteen million five hundred and seventy-

one thousand four hundred and twenty-seven (18,571,427) Class F Capital Shares with a par value of one pence of a pound sterling (GBP 0.01) each,

d. eighteen million five hundred and seventy-one thousand four hundred and twenty-seven (18,571,427) Class D Capital Shares with a par value of one pence of a pound sterling (GBP 0.01) each into eighteen million five hundred and seventy-one thousand four hundred and twenty-seven (18,571,427) Class F Capital Shares with a par value of one pence of a pound sterling (GBP 0.01) each,

e. eighteen million five hundred and seventy-one thousand four hundred and twenty-seven (18,571,427) Class E Capital Shares with a par value of one pence of a pound sterling (GBP 0.01) each into eighteen million five hundred and seventy-one thousand four hundred and twenty-seven (18,571,427) Class F Capital Shares with a par value of one pence of a pound sterling (GBP 0.01) each,

f. eighteen million five hundred and seventy-one thousand four hundred and twenty-seven (18,571,427) Class A Capital Shares with a par value of one pence of a pound sterling (GBP 0.01) each into eighteen million five hundred and seventy-one thousand four hundred and twenty-seven (18,571,427) Class G Capital Shares with a par value of one pence of a pound sterling (GBP 0.01) each,

g. eighteen million five hundred and seventy-one thousand four hundred and twenty-seven (18,571,427) Class B Capital Shares with a par value of one pence of a pound sterling (GBP 0.01) each into eighteen million five hundred and seventy-one thousand four hundred and twenty-seven (18,571,427) Class G Capital Shares with a par value of one pence of a pound sterling (GBP 0.01) each,

h. eighteen million five hundred and seventy-one thousand four hundred and twenty-seven (18,571,427) Class C Capital Shares with a par value of one pence of a pound sterling (GBP 0.01) each into eighteen million five hundred and seventy-one thousand four hundred and twenty-seven (18,571,427) Class G Capital Shares with a par value of one pence of a pound sterling (GBP 0.01) each,

i. eighteen million five hundred and seventy-one thousand four hundred and twenty-seven (18,571,427) Class D Capital Shares with a par value of one pence of a pound sterling (GBP 0.01) each into eighteen million five hundred and seventy-one thousand four hundred and twenty-seven (18,571,427) Class G Capital Shares with a par value of one pence of a pound sterling (GBP 0.01) each, and

j. eighteen million five hundred and seventy-one thousand four hundred and twenty-seven (18,571,427) Class E Capital Shares with a par value of one pence of a pound sterling (GBP 0.01) each into eighteen million five hundred and seventy-one thousand four hundred and twenty-seven (18,571,427) Class G Capital Shares with a par value of one pence of a pound sterling (GBP 0.01) each; and

4) Decision to fully restate the articles of association of the Company.

Then the Shareholder takes the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolves to change the nominal value of all existing shares in the Company from one pound (GBP 1.00) to one pence of a pound sterling (GBP 0.01), so that the Company's share capital shall consist of three hundred thousand (300,000) Class A Income Shares, three hundred thousand (300,000) Class B Income Shares, three hundred thousand (300,000) Class C Income Shares, three hundred thousand (300,000) Class D Income Shares, three hundred thousand (300,000) Class E Income Shares, one hundred and thirty million (130,000,000) Class A Capital Shares, one hundred and thirty million (130,000,000) Class B Capital Shares, one hundred and thirty million (130,000,000) Class C Capital Shares, one hundred and thirty million (130,000,000) Class D Capital Shares, and one hundred and thirty million (130,000,000) Class E Capital Shares, each of them having a nominal value of one pence of a pound sterling (GBP 0.01).

Second resolution

The Shareholder resolves to

(i) convert the existing three hundred thousand (300,000) Class D Income Shares with a nominal value of one pence of a pound sterling (GBP 0.01) into

- ninety-nine thousand nine hundred and ninety-nine (99,999) Class A Income Shares,
- ninety-nine thousand nine hundred and ninety-nine (99,999) Class B Income Shares, and
- one hundred thousand and two (100,002) Class C Income Shares

with a par value of one pence of a pound sterling (GBP 0.01) each (the "First Part of the Additional Income Shares");

(ii) convert the existing three hundred thousand (300,000) Class E Income Shares with a nominal value of one pence of a pound sterling (GBP 0.01) into

- ninety-nine thousand nine hundred and ninety-nine (99,999) Class A Income Shares,
- ninety-nine thousand nine hundred and ninety-nine (99,999) Class B Income Shares,
- one hundred thousand and two (100,002) Class C Income Shares

with a par value of one pence of a pound sterling (GBP 0.01) each (the "Second Part of the Additional Income Shares" and, together with the First Part of the Additional Income Shares, the "Additional Income Shares");

- (iii) allocate the Additional Income Shares to the Shareholder so that the Shareholder shall receive
- a. one hundred and ninety-nine thousand nine hundred and ninety-eight (199,998) Class A Income Shares,
 - b. one hundred and ninety-nine thousand nine hundred and ninety-eight (199,998) Class B Income Shares, and
 - c. two hundred thousand and four (200,004) Class C Income Shares
- with a par value of one pence of a pound sterling (GBP 0.01) each; and
- (iv) cancel the Class D Income Shares and the Class E Income Shares.

Third resolution

The Shareholder resolves to

(i) create two (2) additional different classes of shares to be named “Class F Capital Shares” and “Class G Capital Shares”; and

(ii) convert

- eighteen million five hundred and seventy-one thousand four hundred and twenty-seven (18,571,427) Class A Capital Shares into eighteen million five hundred and seventy-one thousand four hundred and twenty-seven (18,571,427) Class F Capital Shares,

- eighteen million five hundred and seventy-one thousand four hundred and twenty-seven (18,571,427) Class B Capital Shares into eighteen million five hundred and seventy-one thousand four hundred and twenty-seven (18,571,427) Class F Capital Shares,

- eighteen million five hundred and seventy-one thousand four hundred and twenty-seven (18,571,427) Class C Capital Shares into eighteen million five hundred and seventy-one thousand four hundred and twenty-seven (18,571,427) Class F Capital Shares,

- eighteen million five hundred and seventy-one thousand four hundred and twenty-seven (18,571,427) Class D Capital Shares into eighteen million five hundred and seventy-one thousand four hundred and twenty-seven (18,571,427) Class F Capital Shares,

- eighteen million five hundred and seventy-one thousand four hundred and twenty-seven (18,571,427) Class E Capital Shares into eighteen million five hundred and seventy-one thousand four hundred and twenty-seven (18,571,427) Class F Capital Shares,

- eighteen million five hundred and seventy-one thousand four hundred and twenty-seven (18,571,427) Class A Capital Shares into eighteen million five hundred and seventy-one thousand four hundred and twenty-seven (18,571,427) Class G Capital Shares,

- eighteen million five hundred and seventy-one thousand four hundred and twenty-seven (18,571,427) Class B Capital Shares into eighteen million five hundred and seventy-one thousand four hundred and twenty-seven (18,571,427) Class G Capital Shares,

- eighteen million five hundred and seventy-one thousand four hundred and twenty-seven (18,571,427) Class C Capital Shares into eighteen million five hundred and seventy-one thousand four hundred and twenty-seven (18,571,427) Class G Capital Shares,

- eighteen million five hundred and seventy-one thousand four hundred and twenty-seven (18,571,427) Class D Capital Shares into eighteen million five hundred and seventy-one thousand four hundred and twenty-seven (18,571,427) Class G Capital Shares, and

- eighteen million five hundred and seventy-one thousand four hundred and twenty-seven (18,571,427) Class E Capital Shares into eighteen million five hundred and seventy-one thousand four hundred and twenty-seven (18,571,427) Class G Capital Shares,

each having a nominal value of one pence of a pound sterling (GBP 0.01) each (the “Converted Shares”); and

(iii) allocate the Converted Shares to the Shareholder so that the Shareholder receives:

a. ninety-two million eight hundred and fifty-seven thousand one hundred and thirty-five (92,857,135) Class F Capital Shares, and

b. ninety-two million eight hundred and fifty-seven thousand one hundred and thirty-five (92,857,135) Class G Capital Shares

with a par value of one pence of a pound sterling (GBP 0.01) each.

Fourth resolution

As the result of the above resolutions, the Shareholder resolves to fully restate the articles of association of the Company without changing its corporate object, so that they shall henceforth read as follows:

“Definitions

“Capital Profits” means any profits arising in the Company from an asset directly held by the Company that, if the Company had been a UK resident individual would give rise to a chargeable gain in the Company as defined by TCGA 1992 s1 (or equivalent statute should this provision be superseded under UK law).

“Capital Shares” has the meaning ascribed thereto in article 5 of these articles of association.

“Class A Capital Shares” has the meaning ascribed thereto in article 5 of these articles of association.

“Class B Capital Shares” has the meaning ascribed thereto in article 5 of these articles of association.

“Class C Capital Shares” has the meaning ascribed thereto in article 5 of these articles of association.

“Class D Capital Shares” has the meaning ascribed thereto in article 5 of these articles of association.

“Class E Capital Shares” has the meaning ascribed thereto in article 5 of these articles of association.

“Class F Capital Shares” has the meaning ascribed thereto in article 5 of these articles of association.

“Class G Capital Shares” has the meaning ascribed thereto in article 5 of these articles of association.

“Class A Income Shares” has the meaning ascribed thereto in article 5 of these articles of association.

“Class B Income Shares” has the meaning ascribed thereto in article 5 of these articles of association.

“Class C Income Shares” has the meaning ascribed thereto in article 5 of these articles of association.

“Income Profits” means any profits (including but not limited to dividends) other than Capital Profits. For the avoidance of doubt, any distributions further to a liquidation of a class of shares which could be held by the Company or a redemption of such class that fall within the definition of Capital Profits shall not be considered as a dividend.

“Income Shares” has the meaning ascribed thereto in article 5 of these articles of association.

A. Name - Purpose - Duration - Registered Office

Art. 1. Name - Legal Form. There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name Queens Dock Liverpool Property S.à.r.l. (hereinafter the “Company”) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the “Law”), as well as by the present articles of association.

Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

2.2 The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company shall not carry out any regulated activities of the financial sector.

2.3 The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect itself against credit risk, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

2.4 The Company may generally carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which directly or indirectly favour or relate to its corporate object.

2.5 An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share Capital – Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1 The Company's share capital is set at six million five hundred fifteen thousand pound sterling (GBP 6,515,000), represented by six hundred and fifty-one million five hundred thousand (651,500,000) Shares divided as follows:

1) four hundred and ninety-nine thousand nine hundred and ninety-eight (499,998) class A income shares (the “Class A Income Shares”),

2) four hundred and ninety-nine thousand nine hundred and ninety-eight (499,998) class B income shares (the “Class B Income Shares”),

3) five hundred and thousand four (500,004) class C income shares (the “Class C Income Shares”, and together with the Class A Income Shares and the Class B Income Shares, the “Income Shares”),

4) ninety-two million eight hundred and fifty-seven thousand one hundred and forty-six (92,857,146) class A capital shares (the “Class A Capital Shares”),

5) ninety-two million eight hundred and fifty-seven thousand one hundred and forty-six (92,857,146) class B capital shares (the “Class B Capital Shares”),

6) ninety-two million eight hundred and fifty-seven thousand one hundred and forty-six (92,857,146) class C capital shares (the “Class C Capital Shares”),

7) ninety-two million eight hundred and fifty-seven thousand one hundred and forty-six (92,857,146) class D capital shares (the “Class D Capital Shares”), and

8) ninety-two million eight hundred and fifty-seven thousand one hundred and forty-six (92,857,146) class E capital shares (the “Class E Capital Shares”),

9) ninety-two million eight hundred and fifty-seven thousand one hundred and thirty five (92,857,135) class F capital shares (the “Class F Capital Shares”), and

10) ninety-two million eight hundred and fifty-seven thousand one hundred and thirty five (92,857,135) class G capital shares (the “Class G Capital Shares”, and together with the Class A Capital Shares, the Class B Capital Shares, the Class C Capital Shares, the Class D Capital Shares, the Class E Capital Shares and the Class F Capital Shares, the “Capital Shares”, and the Capital Shares together with the Income Shares, the “Shares”);

with a nominal value of one pence of a pound sterling (GBP 0.01) each.

5.2 Shares of a specific class shall not be convertible into another class of shares.

5.3 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.4 The Company may redeem its own shares.

5.5 The share capital may be reduced through cancellation of shares including by cancellation of one or more entire class(es) through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such class.

5.6 In the case of repurchases and cancellations of classes of shares such cancellations and repurchases of shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with the Class C Income Shares or the Class G Capital Shares).

5.7 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and cancellation of one or more share classes (i.e. Class C Income Shares to Class A Income Shares or Class G Capital Shares to Class A Capital Shares), the holders of the repurchased and cancelled class(es) of shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each of the relevant class(es) held by them and cancelled.

5.8 In addition to the issued capital, there may be set up a share premium account to which any share premium paid on any share of the Company in addition to its nominal value is transferred. The amount of the share premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realized losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

5.9 The Company's share capital may be changed by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.10 Upon the repurchase and cancellation of the shares of the relevant class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

5.11 The Company may repurchase its shares as provided herein only to the extent otherwise permitted by law.

5.12 For the purpose of this article 5:

“Available Amount” means total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to which the shareholder of the relevant class of shares would have been entitled to dividend distributions according to the provisions

of these articles of incorporation, increased by (i) any freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share premium (up to the amount of L) and legal reserve reduction relating to the class of shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (including carried forward losses), (ii) any sums to be placed into undistributable reserve(s) pursuant to the requirements of law or of these articles of incorporation, each time as set out in the relevant interim accounts and (iii) any accrued and unpaid dividends to the extent those have not already reduced the NP (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR + LD)$$

whereby:

AA = Available Amount;

NP = net profits (including carried forward profits and share premium);

P = any freely distributable reserves;

CR = the amount of the share premium reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be cancelled;

L = losses (including carried forward losses);

LR = any sums to be placed into undistributable reserve(s) pursuant to the requirements of law or of these articles of incorporation of the company;

LD = any accrued and unpaid dividends to the extent those have not already reduced the NP

“Cancellation Value Per Share” means the amount calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of shares in issue in the class of shares to be repurchased and cancelled.

“Total Cancellation Amount” means the amount determined by the board of managers on the basis of the relevant interim accounts of the Company as of a date not earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of shares. The Total Cancellation Amount for each class of shares shall be the Available Amount of the relevant class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the board of managers provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount. The board of managers can choose to include or exclude in its determination of the Total Cancellation Amount, the freely distributable share premium either in part or in totality.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The Company's share capital is divided into ten (10) different classes of shares,

- 1) the Class A Income Shares;
- 2) the Class B Income Shares;
- 3) the Class C Income Shares;
- 4) the Class A Capital Shares;
- 5) the Class B Capital Shares;
- 6) the Class C Capital Shares;
- 7) the Class D Capital Shares;
- 8) the Class E Capital Shares;
- 9) the Class F Capital Shares; and
- 10) the Class G Capital Shares.

The Shares shall finance the Company's investments.

6.3 The Income Shares are exclusively entitled to the Income Profits derived from the Company's investments, less the amount of the expenses (including but not limited to interest expenses), losses, taxes and other transfers of funds incurred by the Company and which can regularly and reasonably be attributed to the management and operation of its assets.

All such net Income Profits shall be allocated to an Income Share reserve until its distribution to the holder(s) of Income Shares.

6.4 The Capital Shares are exclusively entitled to the Capital Profits realized by the Company.

All such Capital Profits shall be allocated to a Capital Shares reserve until their distribution to the holder(s) of Capital Shares

6.5 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.6 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

6.7 A shareholder's right in the Company's assets and profits shall be proportional to the number of shares held by him/her/it in the class of shares to which such assets and profits are allocated in accordance with article 5 here above.

6.8 The Company's shares are in registered form.

6.9 Fractional shares shall have the same rights on a fractional basis as whole shares, provided that shares shall only be able to vote if the number of fractional shares may be aggregated into one or more whole shares. If there are fractions that do not aggregate into a whole share, such fractions shall not be able to vote.

Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The shares are freely transferable among shareholders.

7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

7.6 In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving shareholders at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

C. Decisions of the shareholders

Art. 8. Collective decisions of the shareholders.

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the “general meeting of shareholders” shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Art. 9. General meetings of shareholders. Meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 10. Quorum and vote.

10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company's shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital.

Art. 11. Change of nationality. The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 12. Amendments of the articles of association. Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

D. Management

Art. 13. Powers of the sole manager - Composition and powers of the board of managers.

13.1 The Company shall be managed by one or several managers, who need not be shareholders of the Company. In case the Company has a sole manager, such sole manager shall be a Luxembourg resident. In case of plurality of managers, the managers shall form a board of managers being the corporate body in charge of the Company's management and representation. The Company may have several classes of managers. To the extent applicable and where the term “sole manager” is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the “board of managers” used in these articles of association is to be construed as being a reference to the “sole manager”.

13.2 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term “sole manager” is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the “board of managers” used in these articles of association is to be construed as a reference to the “sole manager”.

13.3 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

13.4 The Company's daily management and the Company's representation in connection with such daily management may be delegated to one or several class B managers or to any other person, shareholder or not, acting alone or jointly as agent of the Company, provided that such person is not a UK resident. Their appointment, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of managers.

13.5 The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument to any persons acting alone or jointly as agents of the Company, provided that such person is not a UK resident.

Art. 14. Appointment, removal and term of office of managers.

14.1 The manager(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.

14.2 The managers shall be appointed and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company's share capital.

Art. 15. Convening meetings of the board of managers.

15.1 The board of managers shall meet upon call by its chairman or by any two (2) of its members at the place indicated in the notice of the meeting as described in the next paragraph.

15.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four (24) hours at least in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

15.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

Art. 16. Conduct of meetings of the board of managers.

16.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

16.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

16.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

16.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

16.5 The board of managers can deliberate or act validly only if at least half of its members are present or represented at a meeting of the board of managers.

16.6 Resolutions are adopted with the approval of a majority of votes of the members present or represented at a meeting of the board of managers. The chairman shall not have a casting vote.

16.7 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing any class B manager as his/her/its proxy in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. Any class B manager may represent one or several of his/her/its colleagues.

16.8 Any manager who participates in a meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such manager's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority, provide that such manager participates from a place outside the territory of the United Kingdom. A meeting of the board of managers held through such means of communication is deemed to be held at the Company's registered office.

Art. 17. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager.

17.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or by any two (2) managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any two (2) managers.

17.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

Art. 18. Dealing with third parties. In case the Company has several managers, it will be bound towards third parties in all circumstances by the joint signatures of one (1) class A manager and one (1) class B manager or by the joint signatures

or by the sole signature of any class B manager (s) or other person(s) to whom such signatory power has been delegated by the board of managers. In case the Company has a sole manager, it will be bound towards third parties in all circumstances by the signature of such sole manager or by the joint signatures or by the sole signature of any person(s) to whom such signatory power has been delegated by the sole manager. The Company will be bound towards third parties by the signature of any agent(s) to whom the power in relation to the Company's daily management has been delegated acting alone or jointly, subject to the rules and the limits of such delegation.

E. Audit and Supervision

Art. 19. Auditor(s).

19.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.

19.2 An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

19.3 The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

19.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

19.5. An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 20. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

Art. 21. Annual accounts and allocation of profits.

21.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

21.2. Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

21.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees to such allocation.

21.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

21.5 In any year in which the Company resolves to make distributions, drawn from net profits and from available reserves derived from retained earnings, including any share premium, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

- first, the holders of Class A Income Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point ten per cent (0.10%) of the nominal value of the Class A Income Shares held by them, then,
- the holders of Class B Income Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point eleven per cent (0.11%) of the nominal value of the Class B Income Shares held by them, then,
- the holders of Class C Income Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twelve per cent (0.12%) of the nominal value of the Class C Income Shares held by them, then,
- the holders of Class A Capital Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirteen per cent (0.13%) of the nominal value of the Class A Capital Shares held by them, then
- the holders of Class B Capital Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fourteen per cent (0.14%) of the nominal value of the Class B Capital Shares held by them, then
- the holders of Class C Capital Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifteen per cent (0.15%) of the nominal value of the Class C Capital Shares held by them, then
- the holders of Class D Capital Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point sixteen per cent (0.16%) of the nominal value of the Class D Capital Shares held by them, and then,
- the holders of Class E Capital Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point seventeen per cent (0.17%) of the nominal value of the Class E Capital Shares held by them, then,
- the holders of Class F Capital Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point eighteen per cent (0.18%) of the nominal value of the Class F Capital Shares held by them, then,
- the holders of Class G Capital Shares shall be entitled to receive the remainder of any dividend distribution.

Should the whole last outstanding class of shares (by reverse alphabetical order, e.g. initially Class C Income Shares or Class G Capital Shares) have been cancelled following its redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution,

the remainder of any dividend distribution shall then be allocated to the preceding last outstanding class of shares in the reverse alphabetical order (e.g. after the first cancellation, Class B Income Shares or the Class F Capital Shares).

21.6 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

21.7 Distributions shall be made to the shareholders in accordance with article 21.5 and in proportion to the number of shares they hold in the Company.

Art. 22. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.

22.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

22.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

G. Liquidation

Art. 23. Liquidation.

23.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

23.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of shares of the Company held by them.

H. Final clause - Governing law

Art. 24. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.”

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company in connection with this notarial deed are estimated at approximately EUR 1,500.-.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by name, first name and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le huit juillet.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU

MREF III PRS Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante sous les lois du Grand-duché de Luxembourg, ayant son siège social à 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B187145 (la “ Holding ”),

dûment représentée par Monsieur Stéphane Joly-Meunier, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée,

dûment représentée par Me Stéphane Joly-Meunier, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration.

La procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante est l'associé (l'« Associé »), de Queens Dock Liverpool Property S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant sous les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 187161, constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, le 9 mai 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations au numéro 1973 en date du 28 juillet 2014 (ci-après la « Société »)

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, déclare avoir renoncé à toute condition de préavis et peut valablement délibérer sur tous les points de l'agenda suivant:

Agenda

1. Changement de la valeur nominale des parts sociales de la Société;
2. Conversion de
 - a. quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (99.999) Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de Classe D existantes ayant une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune en quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (99.999) Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de Classe A ayant une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune,
 - b. quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (99.999) Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de Classe D existantes ayant une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune en quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (99.999) Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de Classe B ayant une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune,
 - c. cents mille deux (100.002) Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de Classe D existantes ayant une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune en cents mille deux (100.002) Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de Classe C ayant une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune,
 - d. quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (99.999) Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de Classe E existantes ayant une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune en quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (99.999) Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de Classe A ayant une valeur nominale d'un penny GBP 0,01) chacune,
 - e. quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (99.999) Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de Classe E existantes ayant une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune en quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (99.999) Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de Classe B ayant une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune,
 - f. cents mille deux (100.002) Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de Classe E existantes ayant une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) en cents mille deux (100.002) Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de Classe C ayant une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune,
3. Création de deux (2) classes de parts sociales additionnelles différentes qui seront nommées «Parts Sociales de Gain en Capital de Classe F» et «Parts Sociales de Gain en Capital de Classe G» et conversion de
 - a) dix-huit millions cinq cent soixante et onze mille quatre cent vingt-sept (18.571.427) Parts Sociales de Gain en Capital de Classe A ayant une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune en dix-huit millions cinq cent soixante et onze mille quatre cent vingt-sept (18.571.427) Parts Sociales de Gain en Capital de Classe F ayant une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune,
 - b) dix-huit millions cinq cent soixante et onze mille quatre cent vingt-sept (18. 571.427) Parts Sociales de Gain en Capital de Classe B ayant une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune en dix-huit millions cinq cent soixante et onze mille quatre cent vingt-sept (18. 571.427) Parts Sociales de Gain en Capital de Classe F ayant une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune,
 - c) dix-huit millions cinq cent soixante et onze mille quatre cent vingt-sept (18. 571.427) Parts Sociales de Gain en Capital de Classe C ayant une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune en dix-huit millions cinq cent soixante et onze mille quatre cent vingt-sept (18. 571.427) Parts Sociales de Gain en Capital de Classe F ayant une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune,
 - d) dix-huit millions cinq cent soixante et onze mille quatre cent vingt-sept (18. 571.427) des Parts Sociales de Gain en Capital de Classe D ayant une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune en dix-huit millions cinq cent soixante et onze mille quatre cent vingt-sept (18. 571.427) Parts Sociales de Gain en Capital de Classe F ayant une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune,
 - e) dix-huit millions cinq cent soixante et onze mille quatre cent vingt-sept (18. 571.427) Parts Sociales de Gain en Capital de Classe E ayant une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune en dix-huit millions cinq cent soixante et onze mille quatre cent vingt-sept (18. 571.427) Parts Sociales de Gain en Capital de Classe F ayant une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune,
 - f) dix-huit millions cinq cent soixante et onze mille quatre cent vingt-sept (18. 571.427) Parts Sociales de Gain en Capital de Classe A ayant une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune en dix-huit millions cinq cent soixante et onze mille quatre cent vingt-sept (18.571.427) Parts Sociales de Gain en Capital de Classe G ayant une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune,
 - g) dix-huit millions cinq cent soixante et onze mille quatre cent vingt-sept (18. 571.427) Parts Sociales de Gain en Capital de Classe B ayant une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune en dix-huit millions cinq cent soixante et onze mille quatre cent vingt-sept (18.571.427) Parts Sociales de Gain en Capital de Classe G ayant une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune,

h) dix-huit millions cinq cent soixante et onze mille quatre cent vingt-sept (18.571.427) Parts Sociales de Gain en Capital de Classe C ayant une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune en dix-huit millions cinq cent soixante et onze mille quatre cent vingt-sept (18.571.427) Parts Sociales de Gain en Capital de Classe G ayant une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune,

i) dix-huit millions cinq cent soixante et onze mille quatre cent vingt-sept (18.571.427) des Parts Sociales de Gain en Capital de Classe D ayant une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune en dix-huit millions cinq cent soixante et onze mille quatre cent vingt-sept (18.571.427) Parts Sociales de Gain en Capital de Classe G ayant une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune, et

j) dix-huit millions cinq cent soixante et onze mille quatre cent vingt-sept (18.571.427) Parts Sociales de Gain en Capital de Classe E ayant une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune en dix-huit millions cinq cent soixante et onze mille quatre cent vingt-sept (18.571.427) Parts Sociales de Gain en Capital de Classe G ayant une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune; et

4. Refonte complète des statuts de la Société.

Les Associés prennent les résolutions suivantes:

Première Résolution

L'Associé décide de changer la valeur nominale de toutes les parts sociales existantes de la Société de un livre (GBP 1) en un penny (GBP 0,01), de telle manière que le capital social de la Société sera constitué de trois cent mille (300.000) Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de Classe A, trois cent mille (300.000) Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de Classe B, trois cent mille (300.000) Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de Classe C, trois cent mille (300.000) Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de Classe D, trois cent mille (300.000) Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de Classe E, cent trente millions (130.000.000) Parts Sociales de Gain en Capital de Classe A, cent trente millions (130.000.000) Parts Sociales de Gain en Capital de Classe B, cent trente millions (130.000.000) Parts Sociales de Gain en Capital de Classe C, cent trente millions (130.000.000) Parts Sociales de Gain en Capital de Classe D, cent trente millions (130.000.000) Parts Sociales de Gain en Capital de Classe E, chacune d'elles ayant une valeur nominale d'un penny (GBP 0.01).

Deuxième Résolution

L'Associé décide de

(i) Convertir les trois cent mille (300.000) Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de Classe D existantes ayant une valeur nominale d'un penny (GBP 0.01) chacune en

- quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (99.999) Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de Classe A,

- quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (99.999) Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de Classe B, et

- cent mille deux (100.002) Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de Classe C,

ayant une valeur nominale d'un penny (GBP 0.01) chacune (les «Premières Parts Sociales de Bénéfice de Revenu Supplémentaires»);

(ii) Convertir les trois cent mille (300.000) Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de Classe E existantes ayant une valeur nominale d'un penny (GBP 0.01) chacune en

- quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (99.999) Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de Classe A,

- quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (99.999) Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de Classe B, et

- cent mille deux (100.002) Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de Classe C,

ayant une valeur nominale d'un penny (GBP 0.01) chacune (les «Secondes Parts Sociales de Bénéfice de Revenu Supplémentaires» ensemble avec les Premières Parts Sociales de Bénéfice de Revenu Converties, les «Parts Sociales de Bénéfice de Revenu Supplémentaires»);

(iii) allouer les Parts Sociales de Bénéfice de Revenu Supplémentaires, de la manière suivante:

a) cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (199.998) Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de Classe A,

b) cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (199.998) Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de Classe B,

c) deux cent mille quatre (200.004) Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de Classe C,

ayant une valeur nominale d'un penny (GBP 0.01) chacune; et

(iv) Supprimer les Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de Classe D et les Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de Classe E.

Troisième Résolution

L'Associé décide de

(i) Créer deux (2) classes de parts sociales additionnelles différentes qui seront nommées «Parts Sociales de Gain en Capital de Classe F» et «Parts Sociales de Gain en Capital de Classe G» et

(ii) Convertir

- dix-huit millions cinq cent soixante et onze mille quatre cent vingt-sept (18.571.427) Parts Sociales de Gain en Capital de Classe A en dix-huit millions cinq cent soixante et onze mille quatre cent vingt-sept (18.571.427) Parts Sociales de Gain en Capital de Classe F,

- dix-huit millions cinq cent soixante et onze mille quatre cent vingt-sept (18.571.427) Parts Sociales de Gain en Capital de Classe B en dix-huit millions cinq cent soixante et onze mille quatre cent vingt-sept (18.571.427) Parts Sociales de Gain en Capital de Classe F,

- dix-huit millions cinq cent soixante et onze mille quatre cent vingt-sept (18.571.427) Parts Sociales de Gain en Capital de Classe C en dix-huit millions cinq cent soixante et onze mille quatre cent vingt-sept (18.571.427) Parts Sociales de Gain en Capital de Classe F,

- dix-huit millions cinq cent soixante et onze mille quatre cent vingt-sept (18.571.427) Parts Sociales de Gain en Capital de Classe D en dix-huit millions cinq cent soixante et onze mille quatre cent vingt-sept (18.571.427) Parts Sociales de Gain en Capital de Classe F,

- dix-huit millions cinq cent soixante et onze mille quatre cent vingt-sept (18.571.427) Parts Sociales de Gain en Capital de Classe E en dix-huit millions cinq cent soixante et onze mille quatre cent vingt-sept (18.571.427) Parts Sociales de Gain en Capital de Classe F,

- dix-huit millions cinq cent soixante et onze mille quatre cent vingt-sept (18.571.427) Parts Sociales de Gain en Capital de Classe A en dix-huit millions cinq cent soixante et onze mille quatre cent vingt-sept (18.571.427) Parts Sociales de Gain en Capital de Classe G,

- dix-huit millions cinq cent soixante et onze mille quatre cent vingt-sept (18.571.427) Parts Sociales de Gain en Capital de Classe B en dix-huit millions cinq cent soixante et onze mille quatre cent vingt-sept (18.571.427) Parts Sociales de Gain en Capital de Classe G,

- dix-huit millions cinq cent soixante et onze mille quatre cent vingt-sept (18.571.427) Parts Sociales de Gain en Capital de Classe C, en dix-huit millions cinq cent soixante et onze mille quatre cent vingt-sept (18.571.427) Parts Sociales de Gain en Capital de Classe G,

- dix-huit millions cinq cent soixante et onze mille quatre cent vingt-sept (18.571.427) Parts Sociales de Gain en Capital de Classe D en dix-huit millions cinq cent soixante et onze mille quatre cent vingt-sept (18.571.427) Parts Sociales de Gain en Capital de Classe G,

- dix-huit millions cinq cent soixante et onze mille quatre cent vingt-sept (18.571.427) Parts Sociales de Gain en Capital de Classe E en dix-huit millions cinq cent soixante et onze mille quatre cent vingt-sept (18.571.427) Parts Sociales de Gain en Capital de Classe G, chacune ayant une valeur nominale d'un penny (GBP 0.01)

chacune (les «Parts Sociales Converties»); et

(iii) Répartir les Parts Sociales Converties comme suit:

a. quatre-vingt-douze millions huit cent cinquante-sept mille cent trente-cinq (92.857.135) Parts Sociales de Gain en Capital de Classe F, et

b. quatre-vingt-douze millions huit cent cinquante-sept mille cent trente-cinq (92.857.135) Parts Sociales de Gain en Capital de Classe G,

ayant une valeur nominale d'un penny (GBP 0.01) chacune.

Quatrième Résolution

En conséquence des résolutions ci-avant, l'Associé décide à l'unanimité de procéder à une refonte totale des statuts de la Société sans changer son objet social et qui auront désormais la teneur suivante:

«Définitions

«Bénéfice de Revenu» signifie tous les profits (incluant sans s'y limiter aux dividendes), autre que les Profits de Gain en Capital. Afin d'éviter toute équivoque, tout versement dans le cadre de la liquidation ou du rachat d'une classe de parts sociales détenue par la Société tombant sous le coup de la définition des Gains en Capital, ne doit pas être considéré comme dividende.

«Gain en Capital» signifie tout gain en capital réalisé par la Société sur des actifs directement détenus par celle-ci lesquels, si la Société était un individu résidant au Royaume-Uni, constitueraient une plus-value imposable au sens de la TCGA 1992 s1 (ou une quelconque loi anglaise équivalente substituant ladite disposition).

«Parts Sociales de Gain en Capital» a le sens attribué à ce terme à l'article 5 des statuts.

«Parts Sociales de Bénéfice de Revenu» a le sens attribué à ce terme à l'article 5 des statuts.

«Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de Classe A» a le sens attribué à ce terme à l'article 5 des statuts.

«Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de Classe B» a le sens attribué à ce terme à l'article 5 des statuts.

«Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de Classe C» a le sens attribué à ce terme à l'article 5 des statuts.

«Parts Sociales de Gain en Capital de Classe A» a le sens attribué à ce terme à l'article 5 des statuts.

«Parts Sociales de Gain en Capital de Classe B» a le sens attribué à ce terme à l'article 5 des statuts.

«Parts Sociales de Gain en Capital de Classe C» a le sens attribué à ce terme à l'article 5 des statuts.

«Parts Sociales de Gain en Capital de Classe D» a le sens attribué à ce terme à l'article 5 des statuts.

«Parts Sociales de Gain en Capital de Classe E» a le sens attribué à ce terme à l'article 5 des statuts.

«Parts Sociales Gain en Capital de Classe F» a le sens attribué à ce terme à l'article 5 des statuts.

«Parts Sociales de Gain en Capital de Classe G» a le sens attribué à ce terme à l'article 5 des statuts.

A. Nom - Objet social - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Nom – Forme. Il existe une société à responsabilité limitée sous le nom de «Queens Dock Liverpool Property S.à r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet social.

2.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

2.2 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts et les émissions de titres de créance ou de titres de participation à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société n'effectuera aucune activité réglementée du secteur financier.

2.3 La Société peut en règle générale employer toutes les techniques et instruments en relation avec ses investissements pour leur gestion efficace, y compris les techniques et instruments conçus pour sa protection contre le risque de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

2.4 La Société peut en règle générale effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

2.5 Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, y compris la détention directe ou indirecte de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'objet principal étant l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et / ou la location de biens immobiliers.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée indéterminée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social est fixé à six millions cinq cent quinze mille livres sterling (GBP 6.515.000), représenté par six cent cinquante et un millions cinq cents mille (651.500.000) parts sociales divisées comme suit:

- quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (499.998) parts sociales de bénéfice de revenu de Classe A (les «Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de Classe A»),
- quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (499.998) parts sociales de bénéfice de revenu de Classe B (les «Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de Classe B»),
- cinq cents mille quatre (500.004) parts sociales de bénéfice de revenu de Classe C (les «Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de Classe C»), ensemble avec les Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de Classe A et les Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de Classe B les «Parts Sociales de Bénéfice de Revenu»),
- quatre-vingt-douze millions huit cent cinquante-sept mille cent quarante-six (92.857.146) parts sociales de gain en capital de Classe A (les «Parts Sociales de Gain en Capital de Classe A»),
- quatre-vingt-douze millions huit cent cinquante-sept mille cent quarante-six (92.857.146) parts sociales de gain en capital de Classe B (les «Parts Sociales de Gain en Capital de Classe B»),
- quatre-vingt-douze millions huit cent cinquante-sept mille cent quarante-six (92.857.146) parts sociales de gain en capital de Classe C (les «Parts Sociales de Gain en Capital de Classe C»),
- quatre-vingt-douze millions huit cent cinquante-sept mille cent quarante-six (92.857.146) parts sociales de gain en capital de Classe D (les «Parts Sociales de Gain en Capital de Classe D»), et
- quatre-vingt-douze millions huit cent cinquante-sept mille cent quarante-six (92.857.146) parts sociales de gain en capital de Classe E (les «Parts Sociales de Gain en Capital de Classe E»),
- quatre-vingt-douze millions huit cent cinquante-sept mille cent trente-cinq (92.857.135) parts sociales de gain en capital de Classe F (les «Parts Sociales de Gain en Capital de Classe F»),
- quatre-vingt-douze millions huit cent cinquante-sept mille cent trente-cinq (92.857.135) parts sociales de gain en capital de Classe G (les «Parts Sociales de Gain en Capital de Classe G»), avec les Parts Sociales de Gain en Capital de Classe A, les Parts Sociales de Gain en Capital de Classe B, les Parts Sociales de Gain en Capital de Classe C, les Parts Sociales de Gain en Capital de Classe D, les Parts Sociales de Gain en Capital de Classe E, les Parts Sociales de Gain en Capital de Classe F, les «Parts Sociales de Gain en Capital», et les Parts Sociales de Gain en Capital avec les Parts Sociales de Bénéfice de Revenu, les «Parts Sociales»);

ayant une valeur nominale d'un penny (GBP 0.01) chacune.

5.2 Les parts sociales d'une classe ne sont pas convertibles en des parts sociales d'une autre classe.

5.3 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

5.4 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

5.5 Le capital social de la Société peut être réduit par le biais d'une annulation de parts sociales, y compris par annulation d'une ou plusieurs classe(s) par le rachat ou l'annulation de toutes les parts sociales émises dans cette classe (ou sous-classe).

5.6 En cas de rachat ou d'annulation de classes de parts sociales, ces annulations et rachats de parts sociales doit être réalisé dans l'ordre inverse de l'ordre alphabétique (en commençant par les Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de Classe C ou les Parts Sociales de Gain en Capital de Classe G).

5.7 Dans le cas d'une réduction de capital social par le biais d'un rachat ou d'une annulation d'une ou plusieurs classe(s) (c'est-à-dire Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de Classe C à Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de Classe A ou Parts Sociales de Gain en Capital de Classe G à Parts Sociales de Gain en Capital de Classe A), les détenteurs de cette/ces classe(s) de parts sociales auront droit à un montant équivalent à la Valeur d'Annulation par Part Sociale pour chaque classe (s) détenue(s) par eux et annulée(s).

5.8 Outre le capital social émis, il peut être constitué un compte de prime d'émission auquel toute prime payée sur toute part sociale de la Société en surplus de sa valeur nominale est transférée. Le montant du compte de prime d'émission peut être utilisé pour le paiement de toute part sociale que la Société souhaite racheter à son (ses) associé(s), pour compenser toute perte nette, pour réaliser des distributions à (aux) (l') associé(s) dans la forme d'une distribution de dividende ou pour allouer des fonds à la réserve légale.

5.9 Le capital social de la Société peut être modifié moyennant une résolution de l'assemblée générale des associés adoptée selon les modalités pour un changement de ces statuts.

5.10 Suite au rachat et annulation de parts sociales des classes concernées, la Valeur d'Annulation par Part Sociale sera due et payable par la Société.

5.11 La Société peut racheter ses parts sociales comme disposé dans les présents statuts, seulement dans la mesure permise par la loi.

Aux fins du présent article 5:

“Montant Disponible” signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés) qui auraient donné lieu à une distribution de dividendes aux associés, aux conditions fixées par les présents statuts, augmenté par (i) toute réserve librement distribuable et (ii) le cas échéant augmenté du montant de la prime d'émission (jusqu'au montant L) et de la réserve légale en relation avec la classe de parts sociales devant être annulées, mais réduit par (i) toute perte (y compris les pertes reportées), (ii) toutes sommes devant être allouées à (aux) (la) réserve(s) non distribuable(s) suivant les provisions légales ou statutaires, figurant à chaque fois dans les comptes intermédiaires et (iii) tout dividende accumulé et non payé dans la mesure où celui-ci n'a pas encore réduit les NP (sans, pour dissiper tout doute, double comptage) de telle sorte que:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR + LD)$$

Où:

AA = Montant Disponible.

NP = Bénéfices Nets (y compris bénéfices nets reportés et prime d'émission).

P = toute réserve librement distribuable.

CR = le montant de la réduction de la prime d'émission et la réduction de la réserve légale relative à la classe de parts sociales devant être annulée.

L = pertes (y compris les pertes reportées).

LD = tous dividendes accumulés et non payés dans la mesure où ceux-ci n'ont pas encore réduit les NP.

LR = toutes sommes à allouer aux réserves non distribuable(s) suivant les dispositions légales ou statutaires.

“Montant Total d'Annulation” signifie le montant déterminé par le conseil de gérance sur base des comptes intermédiaires de la Société qui ne peut être antérieure à huit (8) jours avant la date du rachat ou de l'annulation des parts sociales concernées. Le Montant Total d'Annulation pour chaque classe de parts sociales doit être le Montant Disponible pour la classe de parts sociales concernée, sauf si le conseil de gérance, sans toutefois que le Montant total d'Annulation ne puisse jamais être plus élevé que ce Montant Disponible. Le conseil de gérance peut choisir d'inclure ou d'exclure dans la fixation du Montant Total d'Annulation, la prime d'émission librement distribuable soit en entier soit en partie.

“Valeur d'Annulation par Part Sociale” sera calculée par la division du Montant Total d'Annulation par le nombre de parts sociales émises dans la classe de parts sociales devant être annulée.»

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2. Le capital social de la Société est divisé en dix (10) différentes classes de parts sociales,

- 1) Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de Classe A;
- 2) Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de Classe B;
- 3) Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de Classe C;
- 4) Parts Sociales de Gain en Capital de Classe A;
- 5) Parts Sociales de Gain en Capital de Classe B;
- 6) Parts Sociales de Gain en Capital de Classe C;
- 7) Parts Sociales de Gain en Capital de Classe D;
- 8) Parts Sociales de Gain en Capital de Classe E;
- 9) Parts Sociales de Gain en Capital de Classe F; et
- 10) Parts Sociales de Gain en Capital de Classe G.

Les Parts Sociales permettent le financement direct des investissements de la Société.

6.3 Les Parts Sociales de Bénéfice de Revenu confèrent un droit exclusif sur les Bénéfices de Revenu provenant des investissements de la Société, déduction faite de l'ensemble des dépenses (y compris, sans toutefois s'y limiter, les frais d'intérêts), pertes, taxes, ainsi que de tout transfert de fonds incombant à la Société qui peuvent régulièrement et raisonnablement être rattachés à la gestion ainsi qu'aux opérations de la Société.

L'ensemble de ces Bénéfices de Revenu net devra être affecté à une réserve des Parts Sociales de Bénéfice de Revenu, jusqu'à leur distribution effective au bénéfice des porteurs de Parts Sociales de Bénéfice de Revenu.

6.4 Les Parts Sociales de Gain en Capital confèrent un droit exclusif sur les Gains en Capital réalisés par la Société.

L'ensemble de ces Gains en Capital devra être affecté à une réserve des Parts Sociales de Gain en Capital, jusqu'à leur distribution effective au bénéfice des porteurs de Parts Sociales de gain social.

6.5 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.

6.6 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

6.7 Les droits des Associés en relation avec l'actif net et les profits de la Société devront être proportionnels aux Parts Sociales détenues par l'Associé en rapport avec la classe de parts sociales à laquelle un tel actif net et profits sont attribués, conformément à l'article 6, susmentionné ci-avant.

6.8 Les parts sociales de la société ont été émises sous la forme de titres nominatifs.

6.9 Les parts sociales fractionnées devront avoir les mêmes droits que les parts sociales entières, pour autant que ces parts sociales devront être uniquement autorisées de voter si la somme des parts sociales fractionnées peut être regroupée sur une ou plusieurs part(s) sociale(s) entière(s). Dans l'hypothèse contraire, ces parts sociales fractionnées ne disposent d'aucun droit de vote.

Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

7.6 En cas de décès, les parts sociales de l'associé décédé pourront être uniquement transférées au nouvel associé sous réserve qu'un tel transfert ait été approuvé par les associés survivants à une majorité des trois quarts du capital social. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les parts sociales sont transférées soit aux ascendants, descendants ou au conjoint survivant.

C. Décision des associés

Art. 8. Décisions collectives des associés.

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

Art. 9. Assemblées générales des associés. Les assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et heures indiquées dans les convocations aux assemblées générales correspondantes. Au moins 30 jours avant toute assemblée des associés, les associés doivent en être notifiés et cette notification doit contenir un agenda expliquant de façon raisonnable les points à être discutés lors de l'assemblée convoquée. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 10. Quorum et vote.

10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

10.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Art. 11. Changement de nationalité. Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

Art. 12. Modification des statuts. Toute modification des statuts requiert l'accord (i) d'une majorité des associés (ii) représentant au moins trois quarts du capital social.

D. Gérance

Art. 13. Pouvoirs du gérant unique - Composition et pouvoirs du conseil de gérance.

13.1 La Société doit être gérée par un ou plusieurs gérants, qui doivent être impérativement associés de la Société. Si la Société a un seul gérant, celui-ci doit impérativement avoir sa résidence au Luxembourg. Si la Société a plusieurs gérants, alors les gérants forment un conseil de gérance, organe en charge de la gestion et représentation journalière de la Société. Il peut exister plusieurs classes de gérants au sein de la Société. Le cas échéant et dans les cas où on ne fait pas référence

au terme de «gérant unique» dans les statuts, le terme de «conseil de gérance» doit être interprétée comme faisant référence au terme de «gérant unique».

13.2 Si la Société est gérée par un seul gérant, à mesure applicable et dans le cas où le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans ces statuts, une référence au «conseil de gérance» utilisée dans ces statuts doit être interprétée comme une référence au «gérant unique».

13.3 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

13.4 La gérance journalière de la Société et la représentation de la Société en relation avec sa gérance journalière pourra être déléguée à un gérant de classe B ou à toute autre personne, actionnaire ou non, agissant seul ou de concert en tant que mandataire de la Société, supposé que un telle personne n'est pas un résident britannique. Leurs nominations, révocations et pouvoirs devront être déterminés par le conseil de gérance.

13.5 La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par le biais de procuration notariée ou non, à toute autre personne, actionnaire ou non, agissant seul ou de concert en tant que mandataire de la Société, supposé que un telle personne n'est pas un résident britannique

Art. 14. Nomination, révocation des gérants et durée du mandat des gérants.

14.1 Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de leur mandat.

14.2 Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés et peuvent être librement révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Art. 15. Convocation aux réunions du conseil de gérance.

15.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation par le président ou par deux de ses membres, aux lieux et heure mentionnés dans la convocation à la réunion.

15.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

15.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où les tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 16. Conduite des réunions du conseil de gérance.

16.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

16.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

16.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance.

16.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

16.5 Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement uniquement si au moins la moitié de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance.

16.6 Les résolutions sont adoptées à la majorité des voix des membres présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Le président du conseil de gérance ne dispose pas d'une voix prépondérante.

16.7 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant sous forme écrite par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication tout autre gérant de catégorie B comme son mandataire, une copie de l'acte de désignation étant suffisante pour le prouver. Un gérant de catégorie B peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

16.8 Tout gérant qui prend part à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à la réunion s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à cette réunion, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité, pourvu que lors de sa participation le gérant ne se trouve pas sur le territoire du Royaume-Uni. Une réunion qui s'est tenue par les moyens de communication susvisés sera censée s'être tenue au siège social de la Société.

Art. 17. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance - Procès-verbaux du gérant unique.

17.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, le cas échéant, ou par deux (2) gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre, seront, le cas échéant, signés par le président ou par deux (2) gérants.

17.2 Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.

Art. 18. Rapports avec les tiers. Lorsque la Société a plusieurs gérants, elle sera engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature conjointe d'un (1) gérant de Classe A et un (1) gérant de Classe B ou par la signature conjointe ou la seule signature de tous(s) gérant(s) de classe B ou toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance.

Lorsque la Société a un gérant unique elle sera engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou par la signature conjointe ou la seule signature par toute(s) personnes(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le gérant unique. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature de chaque(s) agent(s) auquel/auxquelles pareil pouvoir en relation avec la gérance quotidienne de la Société aura été délégué, agissant seul ou conjointement, dans les limites de cette délégation.

E. Audit et Surveillance

Art. 19. Commissaire - réviseur d'entreprises agréé.

19.1 Dans l'hypothèse que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations effectuées par la Société seront supervisées par un ou plusieurs commissaire(s). L'assemblée des associés devra nommer le/les commissaire(s) and déterminer leur mandat.

19.2 Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.

19.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

19.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprise agréé conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire(s) sera supprimée.

19.5 Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué par l'assemblée générale des associés que pour juste motif ou avec son accord.

F. Exercice social - Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

Art. 20. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 21. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

21.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

21.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

21.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.

21.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pourcents (10%) du capital social.

21.5 L'année où la Société décide de faire des distributions, tirées des bénéfices nets et des réserves disponibles dérivé des gains retenus, y compris toute prime d'émission, le montant alloué à cet effet sera distribué dans l'ordre suivant de priorité:

- d'abord, les détenteurs de Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de la Classe A auront droit à recevoir des dividendes distribués en respect dans une telle année d'un montant de zéro virgule dix pourcents (0.10%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de la Classe A détenues par eux, puis

- les détenteurs de Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de la Classe B auront droit à recevoir des dividendes distribués en respect dans une telle année d'un montant de zéro virgule onze pourcents (0.11%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de la Classe B détenues par eux, puis

- les détenteurs de Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de la Classe C auront droit à recevoir des dividendes distribués en respect dans une telle année d'un montant de zéro virgule douze pourcents (0.12%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de la Classe C détenues par eux, puis

- les détenteurs de Parts Sociales de Gain en Capital de la Classe A auront droit à recevoir des dividendes distribués en respect dans une telle année d'un montant de zéro virgule treize pourcent (0.13%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Gain en Capital de la Classe A détenues par eux, puis

- les détenteurs de Parts Sociales de Gain en Capital de la Classe B auront droit à recevoir des dividendes distribués en respect dans une telle année d'un montant de zéro virgule quatorze pourcent (0.14%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Gain en Capital de la Classe B détenues par eux, puis

- les détenteurs de Parts Sociales de Gain en Capital de la Classe C auront droit à recevoir des dividendes distribués en respect dans une telle année d'un montant de zéro virgule quinze pourcent (0.15%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Gain en Capital de la Classe C détenues par eux, puis

- les détenteurs de Parts Sociales de Gain en Capital de la Classe D auront droit à recevoir des dividendes distribués en respect dans une telle année d'un montant de zéro virgule seize pourcent (0.16%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Gain en Capital de la Classe D détenues par eux, puis

- les détenteurs de Parts Sociales de Gain en Capital de la Classe E auront droit à recevoir des dividendes distribués en respect dans une telle année d'un montant de zéro virgule dix-sept pourcent (0.17%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Gain en Capital de la Classe E détenues par eux, puis

- les détenteurs de Parts Sociales de Gain en Capital de la Classe F auront droit à recevoir des dividendes distribués en respect dans une telle année d'un montant de zéro virgule dix-huit pourcent (0.18%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Gain en Capital de la Classe F détenues par eux, puis

- les détenteurs des Parts Sociales de Gain en Capital de Classe G ont droit de recevoir le reste de la distribution de dividendes.

Si l'entière dernière classe de parts sociales (en ordre alphabétique inverse, ex. d'abord les Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de la Classe C ou Parts Sociales de Gain en Capital de la Classe G) a été annulée suite à sa liquidation, son rachat ou autre au moment de la distribution, le reste de la distribution des dividendes sera alors alloué à la précédente classe de parts sociales dans l'ordre alphabétique inverse (p.ex. après la première annulation, les Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de la Classe B ou les Parts Sociales de Gain en Capital de la Classe F).

21.6 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

21.7 Les distributions aux associés sont effectuées en conformité avec l'article 21.5 et en proportion avec le nombre de parts sociales détenues dans la Société.

Art. 22. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.

22.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.

22.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts.

G. Liquidation

Art. 23. Liquidation.

23.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

23.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés en proportion du nombre de parts sociales détenues dans la Société.

H. Disposition finale - Loi applicable

Art. 24. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.»

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui sont mis à sa charge en raison de cet acte notarié est évalué à environ EUR 1.500,-.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande des parties comparantes que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu à la personne représentant les parties comparantes, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ladite personne a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. JOLY-MEUNIER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 15 juillet 2015. Relation: 1LAC/2015/22171. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 22 juillet 2015.

Référence de publication: 2015125496/1127.

(150135795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2015.

PHM Topco 28 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 198.738.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the eighth of July.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

“Pamplona Capital Partners IV LP”, a limited partnership, incorporated under the law of the Cayman Island, having its registered office at C/O Mourant Ozannes Corporate Services (Cayman) Ltd, 94 Solaris Avenue, P.O. Box 1348, Grand Cayman KY1-1108, Cayman Islands acting through its General Partner Pamplona Equity Advisors IV Ltd,

represented by Mr Raphaël PONCELET, chartered accountant, professionally residing at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, by virtue of a proxy given on 3 July 2015.

Said proxy given, signed “ne varietur” by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

The appearing person, acting in the above stated capacity, has requested the above notary to draw up the articles of association of a limited liability company (“société à responsabilité limitée”) which is herewith established as follows:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the “Company”), and in particular the law dated August 10, 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the “Law”), as well as by the articles of association (hereafter the “Articles”), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. The object of the Company is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licenses, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance as e.g. pledges, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; to borrow funds and issue bonds and other securities to a limited number of subscribers and, finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name “PHM Topco 28 S.à r.l.”.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The subscribed capital is fixed at twelve thousand five hundred euros (12,500.- EUR) divided into one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares, having a par value of one cent (EUR 0.01) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Such principle is moreover applicable for any type of distribution, including annual dividend, as foreseen in article 18 of the Articles, interim dividend, as foreseen in article 19 of the Articles and liquidation proceeds, as foreseen in article 20 of the Articles.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, who need not be shareholders.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders, who fix(es) the term of its/their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the individual signature of any manager.

The board of managers can delegate the daily management of the business of the Company to one or more of its managers in accordance with conditions to be set by the board of managers in the delegation of authority.

Art. 13. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and allowing the identification. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

In case of urgency or where other exceptional circumstances so require, the board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex, facsimile or e-mail, or any other similar means of communication. A written decision signed by all the managers is therefore proper and valid as though

it had been adopted at a meeting of the board of managers which was duly convened and held and such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

Art. 16. Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The supervision of the operations of the Company may be, and shall be in the cases provided by law, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors, if any, will be elected, as the case may be, by the sole shareholder or by the general shareholders' meeting, which will determine the number of such auditors, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re-election, but they may be removed at any time, with or without cause, by the sole shareholder or by the general shareholders' meeting, as the case may be.

Art. 18. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company, as provided in the present Articles in general and under article 8 of the present Articles in particular, upon the adoption of a resolution of the board of managers proposing the dividend distribution and upon the adoption of a shareholders' resolution deciding the dividend distribution.

Art. 19. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may resolve to pay interim dividends, including during the first financial year, under the following conditions:

The manager or in case of plurality of manager, the board of managers has to establish an interim balance sheet showing that sufficient funds are available for distribution. Any manager may require, at its sole discretion, to have this interim balance sheet be reviewed by an independent auditor at the Company's expenses.

The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, if existing, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sum to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Any interim dividend shall be distributed to the shareholder(s) in proportion of his/their shareholding(s) in the Company, as provided in the present Articles in general and under article 8 of the present Articles in particular.

Art. 20. At the time of winding up the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 21. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory measure

The first financial year begins at the date of the incorporation and shall finish at December 31, 2015.

Subscription and payment

The Articles of Association having thus been established, "Pamplona Capital Partners IV LP", prenamed, has subscribed for all the one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares.

All these shares have been 100% paid up by a contribution in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euros (12,500.- EUR) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares having verified that the conditions set forth in Article 183 of the Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand euro.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately upon incorporation of the Company, the above named person, representing the entire subscribed capital, considering itself as fully convened and assuming the powers conferred to the general shareholders' meeting, has adopted the following resolutions:

1.- The registered office of the Company is fixed at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

2.- The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited period of time:

a) Mr Pavel NAZARIAN, company executive, professionally residing at 3, boulevard Prince Henri, L- 1724 Luxembourg;

b) Mr Vincent GOY, company director, professionally residing at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;

c) Mr Raphaël PONCELET, chartered accountant, professionally residing at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said appearing person signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le huit juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

«Pamplona Capital Partners IV LP» une société de droit du Grand Cayman, ayant son siège social au C/O Mourant Ozannes Corporate Services (Cayman) Ltd, 94 Solaris Avenue, P.O. Box 1348, Grand Cayman KY1-1108, Cayman Islands, agissant au travers de son General Partner Pamplona Equity Advisors IV Ltd;

représentée par Monsieur Raphaël PONCELET, expert-comptable, avec adresse professionnelle au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 3 juillet 2015.

Cette procuration, signée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

La personne comparante, ès-qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée que la partie prémentionnée déclare constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. L'objet de la société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination "PHM Topco 28 S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) divisé en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un cent (0,01 EUR) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Un tel principe est applicable à n'importe quel type de distribution, y compris les dividendes annuels comme prévu dans l'article 18 des Statuts, les dividendes intérimaires, comme prévu dans l'article 19 des Statuts et les revenus de liquidation, comme prévu dans l'article 20 des Statuts.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle de l'un des gérants.

Le conseil de gérance peut désigner parmi les gérants un ou plusieurs gérants en charge de la gestion journalière de la Société selon des conditions à déterminer par le conseil de gérance.

Art. 13. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui pourra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres permettant leur identification. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

En cas d'urgence ou lorsque d'autres circonstances exceptionnelles l'exigent, le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire. Une décision écrite signée par tous les gérants est par conséquent juste et valable si elle a été adoptée à la réunion du conseil de gérance, qui a été dûment convoquée et tenue, cette décision peut être rédigée en un seul document ou plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 14. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social.

Art. 17. Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non. Elles le seront dans les cas prévus par la loi.

Le ou les commissaire(s) aux comptes, s'il y en a, sera (seront) nommé(s), selon le cas, par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leur(s) successeur(s) soi(en)t élu(s). Il(s) est (sont) rééligible(s) et il(s) peu(ven)t être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, selon le cas, par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

Art. 18. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés proportionnellement à leur participation dans le capital de la Société tel que cela est énoncé dans les Statuts et plus particulièrement sous l'article 8 des Statuts et cela dès l'adoption par le conseil de gérance d'une résolution proposant le versement de dividendes et l'adoption d'une résolution des associés décidant le versement de dividendes.

Art. 19. Le gérant, ou lorsqu'il y a plusieurs gérants le conseil de gérance, peut décider de procéder au paiement de dividendes intérimaires, y compris au cours du premier exercice social, sous les conditions suivantes:

Le gérant ou le conseil de gérance doit établir un bilan intérimaire indiquant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution. Chaque gérant peut, de manière discrétionnaire, demander que ce bilan intérimaire soit revu par un réviseur d'entreprise aux frais de la Société.

Le montant distribué ne doit pas excéder le montant des profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et diminué des pertes reportées et sommes à allouer à une réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Les dividendes intérimaires seront versés en proportion des parts sociales détenues dans la Société, tel que cela est énoncé dans les Statuts en général et plus particulièrement sous l'article 8 des Statuts.

Art. 20. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 21. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2015.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant ainsi été établis, «Pamplona Capital Partners IV LP», prénommée, a souscrit à la totalité des un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales.

Toutes ces parts sociales ont été intégralement libérées par un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Attestation

Le notaire instrumentant ayant dressé le présent acte déclare avoir vérifié que les conditions énumérées à l'article 183 de la Loi sont remplies et le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille euros.

Résolutions adoptées par l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la partie prénommée, représentant la totalité du capital social, se considérant dûment convoquée et exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés, a adopté les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social de la Société est établi au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.
- 2) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:
 - a) Monsieur Pavel NAZARIAN, dirigeant de sociétés, avec adresse professionnelle au 3 boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg;
 - b) Monsieur Vincent GOY, administrateur de société, avec adresse professionnelle au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;
 - c) Monsieur Raphaël PONCELET, expert-comptable, avec adresse professionnelle au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, ce dernier a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. PONCELET, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 13 juillet 2015. Relation: EAC/2015/16426. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2015125481/342.

(150136007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2015.

Pepson Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 67.815.

 DISSOLUTION

In the year two thousand fifteen,
on the third day of the month of July.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

Mrs Alessia ARCARI, employee, residing professionally at 11, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, acting in her capacity as a special proxy holder of:

“Nubilus AB”, a company incorporated and existing under the laws of Sweden, established and having its registered office at Box 103, 701 42 Örebro (Sweden), registered with the Swedish Companies Registration Office under number 556407-2469,

pursuant to a proxy given to her under private seal in Örebro (Sweden), dated 08 June 2015,

which proxy, after being signed “ne varietur” by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to present deed for registration purposes,

here after referred to as "the principal",

The same party declared and requested the notary to act:

I.- That the company “PEPSON INVESTMENT S.à r.l.” (the “Company”), a “société à responsabilité limitée”, established and having its registered office at 11, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, registered with the “Registre de Commerce et des Sociétés” in Luxembourg, section B number 67 815, has been formerly incorporated under the name

“MARDAS INVESTMENT”, pursuant to a notarial deed enacted on 18 December 1998, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations (the “Mémorial”), on 17 March 1999, under number 175 and page 8397.

The Articles of Association of said Company were amended for the last time pursuant to a notarial deed enacted on 12 September 2000, which amendment deed was published in the Mémorial, on 15 March 2001, number 197 and page 9435.

II.- That the subscribed capital of the Company is fixed at twelve thousand three hundred ninety-four euro and sixty-eight cents (12'394,68 EUR) divided into one hundred (100) shares having each a nominal value of hundred twenty-three euro and ninety-five cents (123,95 EUR) all fully paid up.

III.- That the principal has become successively sole owner of all the shares of said Company.

IV.- That the principal, being sole partner of the Company “PEPSON INVESTMENT S.à r.l.”, has decided to proceed immediately to the dissolution of said Company.

V.- That the principal declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial situation of the Company.

VI.- That the principal, as well in its activity as liquidator of the Company, declares that the business activity of the Company has ceased, that it, as sole shareholder is vested with the assets and has paid off all debts of the dissolved Company committing itself to take over all assets, liabilities and commitments of the dissolved Company as well as to be personally charged with any presently unknown liability.

VII.- That the principal fully grants discharge to the current manager(s) of the dissolved Company, for the due performance of his(their) duties up to this date.

VIII.- That the records and documents of the Company will be kept for a period of five years at its former address being, 11, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg.

IX.- That the principal commits itself to pay the cost of the present deed.

X.- That the Company's register of shareholders is cancelled in the presence of the undersigned notary.

The undersigned notary who understands and speaks English, records that on request of the proxy holder of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same proxy holder and in case of discrepancy between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read to the proxy holder of the appearing party said proxy holder signed together with Us the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze,

le trois juillet.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

Madame Alessia ARCARI, employée privée, demeurant professionnellement au 11, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spéciale de:

«NUBILUS AB», une société constituée et existant sous les lois de la Suède, établie et ayant son siège social à Box 103, 701 42 Örebro (Suède), immatriculée auprès du «the Swedish Companies Registration Office», sous le numéro 556407-2469,

en vertu d'une procuration lui donnée sous seing privé à Örebro (Suède) datée du 08 juin 2015,

laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte à des fins d'enregistrement,

ci-après dénommée «le mandant».

Laquelle partie comparante, agissant ès-dites qualités, a déclaré et requis le notaire d'acter:

I.- Que la société «PEPSON INVESTMENT S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 11, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 67 815, a été constituée originellement sous le nom de «MARDAS INVESTMENT», suivant acte notarié reçu en date du 18 décembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), en date du 17 mars 1999, sous le numéro 175 et page 8397.

Les statuts de la Société furent modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié dressé en date du 12 septembre 2000, lequel acte de modification des statuts fut publié au Mémorial, le 15 mars 2001, sous le numéro 197 et page 9435.

II.- Que le capital social souscrit de la Société est fixé à douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros et soixante-huit cents (12'394,68 EUR) divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-trois euros et quatre-vingt-quinze cents (123,95 EUR) chacune, chaque part sociale étant intégralement libérée.

III.- Que le mandant est devenu successivement seul et unique propriétaire de toutes les parts sociales de ladite Société.

IV.- Que le mandant, étant le seul associé de la société «PEPSON INVESTMENT S.à r.l.», a décidé de procéder à la dissolution immédiate de ladite Société.

V.- Que le mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

VI.- Que le mandant, de même en tant que liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que lui, en tant qu'associé unique est investi de tout l'actif et qu'il a réglé tout le passif de la Société dissoute s'engageant à reprendre tous actifs, dettes et autres engagements de la Société dissoute et de répondre personnellement de toute éventuelle obligation inconnue à l'heure actuelle.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée au(x) gérant(s) de la Société dissoute pour l'exécution de son(leur) mandat jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancienne adresse de la Société, étant celle du 11, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg.

IX.- Que le mandant s'engage personnellement à régler tous les frais résultant du présent acte.

X.- Que le registre des associés nominatifs de la Société est annulé en présence du notaire instrumentant.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la mandataire de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, celle-ci a signé avec Nous notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A. ARCARI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 7 juillet 2015. Relation: EAC/2015/15840. Reçu soixante-quinze Euros 75.- EUR.

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2015125476/102.

(150135406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2015.

Arendt Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 145.917.

L'an deux mille quinze, le quinze juillet,

par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Madame Marie DRUINAUD, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

agissant au nom et pour le compte du conseil d'administration (le Conseil) de ARENDT SERVICES S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social se situe au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 145.917 (la Société),

en vertu des résolutions circulaires prises par le Conseil en juillet 2015 (les Résolutions).

Une copie des Résolutions, signée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, qui représente le Conseil en vertu des Résolutions, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joëlle Baden, prénommée, en date du 1^{er} avril 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 992 du 12 mai 2009 et les statuts en ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 30 mars 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1491 du 12 juin 2015.

II.- L'article 5 des Statuts, relatif au capital autorisé, dispose que:

5.2.1 Le capital autorisé de la Société, y compris le capital social émis, est fixé à trois millions d'euros (EUR 3.000.000), représenté par trente mille (30.000) actions ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune.

5.2.2 Durant une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 30 mars 2015, le conseil d'administration est autorisé par les présentes à émettre des actions, à accorder des options de souscription des actions et d'émettre tout autre titre convertible en actions, dans les limites du capital social autorisé, aux personnes et selon les conditions qu'il juge appropriées, et notamment à procéder à une telle émission en supprimant ou limitant le droit préférentiel des actionnaires / de l'actionnaire existant(s) de souscrire les nouvelles actions à émettre.

5.2.3 Cette autorisation pourra être renouvelée une ou plusieurs fois par une décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts, pour une période qui, à chaque fois, ne peut dépasser cinq (5) ans.

5.2.4 Le capital social autorisé de la Société pourra être augmenté ou diminué par une décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, statuant aux conditions requises pour une modification des présents statuts.»

III.- Le Conseil a décidé en vertu des Résolutions, entre autres, d'augmenter le capital social de la Société à hauteur d'un montant de EUR 110.000.- (cent dix mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 2.160.000.- (deux millions cent soixante mille euros) à un montant de EUR 2.270.000.- (deux millions deux cent soixante-dix mille euros) par l'émission de 1.100 (mille cent) nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 100.- (cent euros) chacune en contrepartie d'un apport global de EUR 490.056,90 (quatre cent quatre-vingt-dix mille cinquante-six euros quatre-vingt-dix cents), soit EUR 100.- (cent euros) par action apporté en capital et un montant global de EUR 380.056,90 (trois cent quatre-vingt mille cinquante-six euros quatre-vingt-dix cents) alloué à la prime d'émission de la Société.

IV.- La totalité des Nouvelles Actions ayant été souscrites et libérées par deux souscripteurs, le montant total de EUR 490.056,90 (quatre cent quatre-vingt-dix mille cinquante-six mille euros quatre-vingt-dix cents), a été reçu par la Société, dont la preuve a été apportée au notaire instrumentant.

Les documents justificatifs des souscriptions ont été présentés au notaire soussigné qui le constate expressément.

V. En conséquence de l'augmentation de capital social ci-dessus, l'article 5.1.1 des Statuts est modifié afin d'avoir le libellé suivant:

« **Art. 5. Capital social.**

5.1 Capital social émis

5.1.1 La Société a un capital social émis de EUR 2.270.000.- (deux millions deux cent soixante-dix mille euros) représenté par vingt deux mille sept cents (22.700) actions ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte s'élèvent à environ EUR 2.500.-.

Dont acte, rédigé et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du document ayant été faite à la partie comparante, connue du notaire par nom, prénom et lieu de résidence, ladite partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. DRUINAUD et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 20 juillet 2015. Relation: 1LAC/2015/22736. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 24 juillet 2015.

Référence de publication: 2015124720/67.

(150135866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2015.

Yamato S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 118.763.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand fifteen, on the fifteenth day of July.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

Yamato AB, having its registered office at 35, Manhemsvägen, 131 46 Nacka, Sweden, registered with the Swedish Companies Registration Office under number 556920-2186,

“the appearing party”

here represented by Mr Philippe PONSARD, ingénieur commercial, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

“the proxyholder”

by virtue of a proxy given under private seal which, after having been signed “ne varietur” by the proxyholder and the undersigned notary, will be registered with this original deed.

The appearing party, represented as stated hereabove, declares and requests the notary to act:

1. That the limited liability company Yamato S.à r.l. (herein referred to as “the Company”), R.C.S. Luxembourg B118763, with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, was incorporated on 24 August 2006 by deed of Maître Martine DECKER, notary residing in Hesperange, acting in replacement of Maître Paul DECKER, then notary residing in Luxembourg-Eich, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1993 of 24 October 2006.

2. That the corporate capital of the Company amounts to EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) divided into 500 (five hundred) corporate units with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each, entirely paid-up.

3. That the appearing party is the sole owner of all the corporate units representing the corporate capital of the Company.

4. That the appearing party, as sole member, hereby expressly declares that it is proceeding to the dissolution of the Company with immediate effect.

5. That the activity of the Company has ceased, that the sole member takes over all the assets of the Company and that as liquidator it commits itself to pay off all the liabilities, so that the liquidation of the Company is done and closed.

6. That the appearing party grants discharge to the managers of the Company.

7. That all the books and documents of the dissolved Company will be kept during a period of five years at the registered office of CF Corporate Services, R.C.S. Luxembourg B165872.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above named appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mil quinze, le quinze juillet.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Yamato AB, ayant son siège social au 35, Manhemsvägen, 131 46 Nacka, Suède, immatriculée auprès du Swedish Companies Registration Office sous le numéro 556920-2186,

«la comparante»

ici représentée par M. Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

«le mandataire»

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

La comparante, représentée comme dit ci-avant, requiert le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1. Que la société à responsabilité limitée Yamato S.à r.l. (ci-après dénommée «la Société»), R.C.S. Luxembourg B118763, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été constituée le 24 août 2006 suivant acte reçu par Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange, en remplacement de Maître Paul DECKER, alors notaire de résidence à Luxembourg-Eich, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1993 du 24 octobre 2006.

2. Que le capital social de la Société s'élève actuellement à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, entièrement libérées.

3. Que la comparante est propriétaire de la totalité des parts sociales représentatives du capital souscrit de la Société.

4. Que la comparante, en tant qu'associée unique, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

5. Que l'activité de la Société a cessé; que l'associée unique reprend tout l'actif de la Société et qu'en sa qualité de liquidateur elle règlera tout le passif, de sorte que la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

6. Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants de la Société.

7. Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège social de CF Corporate Services, R.C.S. Luxembourg B165872.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Philippe PONSARD, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 21 juillet 2015. Relation GAC/2015/6222. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015125715/81.

(150136885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2015.

Avas S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2417 Luxembourg, 16, rue de Reims.

R.C.S. Luxembourg B 198.717.

—
STATUTS

L'an deux mille quinze, le trois juillet.

Par-devant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Victor Manuel LOPES DA SILVA, serveur, né à Montalegre (Portugal), le 20 décembre 1962, demeurant à L-8035 Strassen, 2, rue des Lilas.

Le comparant a requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de AVAS SARL.

Elle exercera son activité sous l'enseigne commerciale de "CAFE D'EPERNAY".

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Luxembourg.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un café avec petite restauration et le débit de boissons alcooliques et non alcooliques ainsi que ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents (12.400.-) euros, représenté par cent vingt-quatre (124) parts de cent (100.-) euros chacune.

Art. 6. En cas de pluralité d'associés, les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2015.

Souscription et libération

Les parts ont été souscrites par Victor Manuel LOPES DA SILVA, serveur, né à Montalegre (Portugal), le 20 décembre 1962, demeurant à L-8035 Strassen, 2, rue des Lilas.

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

Frais.

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à huit cent cinquante (850.-) euros.

Assemblée Générale Extraordinaire.

Ensuite l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix a pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-2417 Luxembourg, 16, rue de Reims.
- Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- Est nommé gérant, pour une durée illimitée:

Victor Manuel LOPES DA SILVA, serveur, né à Montalegre (Portugal), le 20 décembre 1962, demeurant à L-8035 Strassen, 2, rue des Lilas.

La société est engagée par la signature du gérant unique.

Déclaration

L'associé déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et certifie que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après information par le notaire au comparant que la constitution de la présente société ne dispense pas, le cas échéant, la société de l'obligation de demander une autorisation de commerce afin de pouvoir se livrer à l'exercice des activités décrites plus haut sub "objet social" respectivement après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, de tout ce qui précède, il a signé le présent acte avec le notaire.

Honoraires: 123,95

Signé: Lopes Da Silva et Molitor.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 6 juillet 2015. Relation: 1LAC/2015/20991. Reçu soixante-quinze euros 75,00.

Le Receveur (signé): Molling.

Référence de publication: 2015124783/67.

(150135488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2015.

Europe Property Fund IV Feeder S.A. SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé,

(anc. BlackRock Europe Property Fund IV Feeder S.A. SICAV-SIF).

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 194.489.

In the year two thousand and fifteen, on the 6th day of July.

Before the undersigned notary Maître Karine Reuter, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

APPEARED:

BlackRock UK 3 LLP, a limited liability partnership incorporated under the laws of England and Wales, with registered office at 12 Throgmorton Avenue, London EC2N 2DL, and registered with the Companies House of England and Wales under number OC37108 (the "Sole Shareholder"),

represented by Alexandra Perl private employee, professionally domiciled in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal on 26 June 2015 that will be signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary and shall remain attached to the present deed and simultaneously filed with the registration authority.

The appearing party, represented aforesaid, is the sole shareholder of "BLACKROCK Europe PROPERTY Fund IV Feeder S.a. SICAV-SIF", a public limited company (société anonyme) qualifying as Fonds d'Investissement Spécialisé (SIF) with variable capital (SICAV) pursuant to the Act on Specialised Investment Funds dated 13 February 2007, as amended, having its registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, incorporated by a deed of Me Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg, on 7 January 2015, published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations no 789 on 21 March 2015, registered with the Luxembourg company and commercial register under section B number B-194.489 (the "Company").

The appearing party, represented as aforesaid, having recognised to be fully informed of the resolution to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. Amendment of article 1 of the Company's articles of association so that it reads as follows:

“ **Art. 1. Name.** Between the undersigned and all persons that may become shareholders there exists a company in the legal form of a public limited company under the name of "Europe Property Fund IV Feeder S.A. SICAV-SIF" (the "Fund") qualifying as an "investment company with variable capital -specialised investment fund“.

All terms not defined in these Articles of Association (the "Articles") shall have the meaning given to such terms in the PPM (as defined below).”

2. Amendment of article 3 of the Company’s articles of association so that it reads as follows:

“ **Art. 3. Corporate Object.** The Fund’s exclusive object is to carry out the business of a specialised investment fund pursuant to the Law on Specialised Investment Funds dated 13 February 2007, as amended (“2007 Law“) and to achieve the investment strategy laid down in the PPM.

The Fund will invest substantially all of its assets in Europe Property Fund IV S.à r.l. SICAV-SIF (the “Master Fund”).

Within the framework of the 2007 Law, the Fund may take all measures and carry out all business activities it deems helpful to fulfil and to promote its company purpose.”

3. Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution:

The Sole Shareholder RESOLVES to amend article 1 of the Company’s articles of association, which shall read with immediate effect as follows:

“ **Art. 1. Name.** Between the undersigned and all persons that may become shareholders there exists a company in the legal form of a public limited company under the name of "Europe Property Fund IV Feeder S.A. SICAV-SIF" (the "Fund") qualifying as an "investment company with variable capital -specialised investment fund“.

All terms not defined in these Articles of Association (the "Articles") shall have the meaning given to such terms in the PPM (as defined below).”

Second resolution:

The Sole Shareholder RESOLVES to amend article 3 of the Company’s articles of association, which shall read with immediate effect as follows:

“ **Art. 3. Corporate Object.** The Fund’s exclusive object is to carry out the business of a specialised investment fund pursuant to the Law on Specialised Investment Funds dated 13 February 2007, as amended (“2007 Law“) and to achieve the investment strategy laid down in the PPM.

The Fund will invest substantially all of its assets in Europe Property Fund IV S.à r.l. SICAV-SIF (the “Master Fund”).

Within the framework of the 2007 Law, the Fund may take all measures and carry out all business activities it deems helpful to fulfil and to promote its company purpose.”

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with the present deed are estimated to be one thousand three hundred Euro (EUR 1.300,-).

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with us, the notary, this original deed.

Signés: A. PERL, K. REUTER.

Enregistré à Luxembourg, Actes Civils 2, le 10 juillet 2015. Relation: 2LAC/2015/15582. Reçu soixante-quinze euros 75.- €.

Le Receveur (signé): MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Luxembourg, le 22 juillet 2015.

Référence de publication: 2015124798/75.

(150135871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2015.

Bluestone S.P.F. S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 43, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 145.894.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 15 juillet 2015

L'Assemblée nomme Mr Christoph STURM, employé privé, avec adresse professionnelle au 96, rue du Grünwald à L-1912 Luxembourg, au poste d'administrateur de la société.

L'assemblée nomme également au poste d'administrateur AUREUS ASSEKURANZ S.à r.l., ayant son siège social à 96, rue de Grünwald, à L-1912 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerces et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B160 313, et ayant pour représentant permanent Mr Achim JUNG, employé privé avec adresse professionnelle au 96, rue de Grünwald, à L-1912 Luxembourg.

Ses mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2018.

En conséquence des nominations mentionnées ci-dessus, AUREUS CAPITAL S.à r.l., ayant son siège social à 96, rue de Grünwald, à L-1912 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerces et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B160 313, et ayant pour représentant permanent Mr Achim JUNG, employé privé avec adresse professionnelle au 96, rue de Grünwald, à L-1912 Luxembourg, n'est donc plus administrateur unique mais administrateur, et ainsi les trois administrateurs susnommés font partie du conseil d'administration.

Luxembourg, le 15 juillet 2015.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015124825/23.

(150135571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2015.

Yay Software S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1409 Luxembourg, 28, rue Edmond Dune.

R.C.S. Luxembourg B 189.154.

L'an deux mille quinze,

le seize juillet.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Monsieur Yannick HUCHARD, consultant, demeurant à L-1409 Luxembourg, 28, rue Edmond Dune, ici représenté par Madame Sara CRAVEIRO, employée privée, demeurant professionnellement à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 5 juillet 2015,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a exposé au notaire instrumentant ce qui suit:

Qu'il est l'associé unique de la société à responsabilité limitée YAY SOFTWARE S.à r.l. avec siège social à L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 189.154 (NIN 2014 24 38 462).

Que ladite société a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 juillet 2014, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2782 du 7 octobre 2014.

Que le capital social de la société s'élève à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125.-) chacune, toutes attribuées à Monsieur Yannick HUCHARD, prénommé.

Ensuite le comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société de Bertrange à Luxembourg et par conséquent de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. (1^{er} alinéa).** Le siège social de la société est établi à Luxembourg. ».

Deuxième résolution

L'associé unique décide de fixer la nouvelle adresse de la société à L-1409 Luxembourg, 28, rue Edmond Dune.

Troisième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société a pour objet la consultance en informatique et l'édition de logiciels.

La société a également pour objet la publication, l'édition ainsi que la vente de livres.

Elle pourra faire toutes les opérations commerciales ou industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.»

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire instrumentant d'après ses nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. CRAVEIRO, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 17 juillet 2015. Relation: GAC/2015/6096. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 23 juillet 2015.

Référence de publication: 2015124616/47.

(150134082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2015.

e-shelter Zurich 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 24.243,00.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 138.786.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé en date du 22 juin 2015 que M. Wolfgang Zepf, associé de la Société, a transféré toutes ses mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales détenues dans la Société à Lux e-shelter 1, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 17, rue des Bains, L-1212 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162738.

Les associés des la Société sont désormais les suivants:

- e-shelter Datacenter Development Holding S.à r.l., détenant 22.993 parts sociales dans la Société; et
- Lux e-shelter 1, détenant 1.250 parts sociales dans la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2015.

Référence de publication: 2015124689/18.

(150135620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2015.

Targa Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.

R.C.S. Luxembourg B 184.526.

—
L'an deux mille quinze, le trente juin.

Par devant, Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «Targa Capital S.A.», avec siège social à L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B, n°184526, constituée en date du 12 septembre 2011, dont le siège a été transféré à Luxembourg par le notaire Francis KESSELER alors d'Esch-sur-Alzette en date du 27 décembre 2013, publiée au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, sous le n° 930 du 11 avril 2014, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte dudit notaire KESSELER le 17 juin 2014, publié au dit Mémorial C, Numéro 2182 du 18 août 2014.

L'assemblée est présidée par Monsieur Sylvain CAMPION, Directeur Général, avec adresse professionnelle à F-92800 Puteaux (France), 14, rue Anatole France, qui désigne comme secrétaire Madame Sophie BECKER, employée privé, avec adresse professionnelle au 43, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrick CHAIX, Chef d'Entreprise, avec adresse F- 78150 Rocquencourt (France), 9, rue de Naples.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social est présente ou représentée à la présente assemblée, suite aux convocations d'usage, et que dès lors les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence d'un million et deux euros (EUR 1.000.002,-) pour le porter de son montant actuel de cinq millions quatre cent quatre-vingt-treize mille sept cent soixante euros (EUR 5.493.760,-) à six millions quatre cent quatre-vingt-treize mille sept cent soixante-deux euros (EUR 6.493.762) par la création et l'émission d'un million et deux (1.000.002) nouvelles actions de catégorie B7, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,00) chacune (augmentation qui sera intégralement libérée par apports en espèces).

2. En conséquence de ce qui précède, modification de l'article 6 des statuts.

3. Divers.

En suite de quoi, l'assemblée générale, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un million et deux euros (EUR 1.000.002,-) pour le porter de son montant actuel de cinq millions quatre cent quatre-vingt-treize mille sept cent soixante euros (EUR 5.493.760,-) à six millions quatre cent quatre-vingt-treize mille sept cent soixante-deux euros (EUR 6.493.762,-) par la création et l'émission d'un million et deux (1.000.002) nouvelles actions de catégorie B7, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,00) chacune,

Les droits et obligations attachés à cette nouvelle catégorie d'actions seront identiques à ceux des catégories d'actions déjà existantes, conformément à l'article 12 des statuts de la Société.

L'assemblée générale décide d'admettre à la souscription desdites actions de l'augmentation de capital ci-avant décidée:

(1) TARGA ASSOCIES, société par actions simplifiée au capital de un million dix-neuf mille quatre cent quatre-vingt-neuf euros (EUR 1.019.489,-), dont le siège est sis 14, rue Anatole France à Puteaux (92800), France, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 531 073 690,

(2) PLANTIN PARTICIPATIONS, société par actions simplifiée au capital de treize millions trois cent trente-trois mille euros (EUR 13.333.000,-) dont le siège social est sis 30bis, rue Bergère à Paris (75009), France, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 483 493 094,

(3) Monsieur Jacques LEYTERE, de nationalité française, né le 6 mars 1949 à Magnac Laval (87000), demeurant 1, impasse Tarnaud à Saint-Priest sous Aixe (87700), France,

(4) Monsieur Sébastien LOEB, de nationalité française, né le 26 février 1974 à Hagenau (67000), demeurant 9, route des Palets à Bougy Villars, Suisse,

(5) CERES DEESSE DES MOISSONS, société anonyme à directoire au capital de un million trois cent douze mille euros (EUR 1.312.000,-) dont le siège social est sis 38, rue Anatole France à Ronchin (59790), France, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Lille sous le numéro 389 493 339,

(6) Monsieur Jean-Claude FILHOL, de nationalité française, né le 10 juin 1948 à Montcabrier (46000), demeurant Combefosse à Jugeals Nazareth (19500), France,

(7) IMS, société à responsabilité limitée au capital de quatre-vingt-onze mille quatre cent soixante-neuf euros (EUR 91.469,-), dont le siège social est sis 4, allée Clos de la Croix à Croissy sur Seine (78290), France, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Versailles sous le numéro 420 123 606,

(8) DAUPHINE 27, société par actions simplifiée au capital de trois millions cinq cents mille euros (EUR 3.500.000,-), dont le siège social est sis 12, rue de la Mouchetière, ZI d'Ingré à Saint Jean de la Ruelle (45140) France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Orléans sous le numéro 442 904 629,

(9) Monsieur Bertrand FARA, né le 14 août 1963 à Paris (15^{ème}), demeurant 14 route de Croissy au Vésinet (78110)

(10) Monsieur Régis de BOISSIEU, né le 24 septembre 1952 à Lyon (69004), demeurant 16 avenue du Château - 78230 LE PECQ

Intervention - Souscription - Libération

Sont alors intervenus:

TARGA ASSOCIES, société par actions simplifiée, prénommée, PLANTIN PARTICIPATIONS, société par actions simplifiée, prénommée, Monsieur Jacques LEYTERE, prénommé, Monsieur Sébastien LOEB, prénommé, CERES DEESSE DES MOISSONS, société anonyme à directoire, prénommée, Monsieur Jean-Claude FILHOL, prénommé, IMS, société

à responsabilité limitée, prénommée, DAUPHINE 27, société par actions simplifiée, prénommée, Monsieur Bertrand FARA, prénommé, Monsieur Régis BOISSIEU, prénommé,

tous représentés par Monsieur Sylvain CAMPION prénommé, en vertu de procurations séparées données sous seing privé, lesquelles procurations, paraphées "ne varietur", resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec celui-ci;

lesquels intervenants, représentés comme indiqué ci-avant, déclarent souscrire aux un million et deux (1.000.002) actions d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,00) chacune, nouvellement émises en contrepartie de l'apport, comme suit:

Souscripteurs	Actions B7
TARGA ASSOCIES	176 471
PLANTIN PARTICIPATIONS	117 647
Jacques LEYTERE	117 647
Sébastien LOEB	117 647
CERES DEESSE DES MOISSONS	117 647
Jean-Claude FILHOL	58 824
IMS	58 824
DAUPHINE 27	117 647
Bertrand FARA	58 824
Régis de BOISSIEU	58 824
TOTAL	<u>1.000.002</u>

L'augmentation de capital a été entièrement libérée par apport en espèces.

Les apports sont à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

La répartition du capital de la Société ne sera pas modifiée du fait de l'augmentation de capital social, étant donné que la libération du capital social se fera dans les mêmes proportions que la répartition actuelle.

Par conséquent, il ne sera pas nécessaire d'émettre des documents de renonciation au droit préférentiel de souscription.

Deuxième résolution:

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article 6 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital social.** Le capital social est fixé à six millions quatre cent quatre-vingt-treize mille sept cent soixante-deux euros (EUR 6.493.762,-), réparti en six millions quatre cent quatre-vingt-treize mille sept cent soixante-deux (6.493.762) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,00) chacune, entièrement souscrites et libérées.

Le capital social est divisé en:

Catégories d'actions	Nombre d'actions émises
Actions A	2.500
Actions B1	883.552
Actions B2	1.190.748
Actions B3	1.011.959
Actions B4	405.002
Actions B5	800.002
Actions B6	1.199.997
Actions B7	<u>1.000.002</u>
TOTAL	<u>6.493.762</u>

»

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital est évalué à environ deux mille trois cents euros (EUR 2.300,-).

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, le Président lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: CAMPION, BECKER, CHAIX, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 3 juillet 2015. Relation: 1LAC / 2015 / 20750. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 24 juillet 2015.

Référence de publication: 2015125604/139.

(150135274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2015.

Bumble Bee Foods S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.342.575,00.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 140.339.

En date du 16 juin 2015, l'associé de la société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Dalia Bleyer née le 17 juin 1983 à Alytus, Lituanie, demeurant professionnellement au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, en tant que gérant B de la société, avec effet immédiat.

- de nommer Elke Leenders, née le 2 août 1980 à Maaseik, Belgique, demeurant professionnellement au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, tant que gérant B de la société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

- de renouveler le mandat de la société anonyme Ernst & Young, ayant son siège social au 7, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, enregistrée auprès du Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 47771, en tant que Réviseur d'Entreprises agréé. Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2015.

Le conseil de gérance de la société se compose désormais comme suit:

- *Gérant A*

Richard Lewis

Jeffrey Chang

- *Gérant B*

Elke Leenders

James Lees

Ganash Lokanathen

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2015.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015124801/29.

(150135106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2015.

T.V. Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4320 Esch-sur-Alzette, 38, rue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 133.171.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015125603/9.

(150135392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2015.

CAM Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 153.148.

CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait*

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (clôture de liquidation) de la société «CAM LUXEMBOURG», reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 7 juillet 2015, enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 9 juillet 2015. Relation: EAC/2015/16189.

- que la société «CAM LUXEMBOURG» (la «Société»), société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 153148,

constituée suivant acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire résidant à Sanem, Luxembourg, en date du 11 mai 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1376 en date du 5 juillet 2010 (le «Mémorial C»),

se trouve à partir de la date du 7 juillet 2015 définitivement liquidée,

l'assemblée générale extraordinaire prémentionnée faisant suite à celle du 1^{er} juin 2015 aux termes de laquelle la Société a été dissoute anticipativement et mise en liquidation avec nomination d'un liquidateur, en conformité avec les articles 141 et suivants de la Loi du 10 août 1915. concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, relatifs à la liquidation des sociétés.

- que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront conservés pendant le délai légal (5 ans) au siège social de la Société dissoute, en l'occurrence au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Belvaux, le 24 juillet 2015.

Référence de publication: 2015124891/26.

(150136364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2015.

Ceduco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 66, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 47.147.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 octobre 2014 que:

- le Conseil d'Administration se compose comme suit:

* Monsieur Jean Lucius (son adresse a changé et se situe dorénavant au 2, Domaine du Schlassgoard, L-4327 Esch/AIzette)

* Monsieur Michel Schaus (son adresse a changé et se situe dorénavant au 2, Domaine du Schlassgoard, L-4327 Esch/AIzette)

* Monsieur Guy Weicherding (son adresse a changé et se situe dorénavant au 2, Domaine du Schlassgoard, L-4327 Esch/AIzette)

* Monsieur Carlo Polidori (son adresse a changé et se situe dorénavant au 2, Domaine du Schlassgoard, L-4327 Esch/AIzette)

* Monsieur Peter Hamacher (son adresse a changé et se situe dorénavant au 2, Domaine du Schlassgoard, L-4327 Esch/AIzette)

* Monsieur Julien Solvi, né le 1^{er} février 1982 à Luxembourg et ayant son adresse professionnelle à 2 Domaine du Schlassgoard L-4327 Esch/AIzette a été nommé Administrateur, en remplacement de Monsieur Julien Lehalle, démissionnaire Durée du mandat: Déterminée

- Les mandats des délégués à la gestion journalière ne sont pas renouvelés.

Tous les mandats courent jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'année 2018, qui se tiendra en l'année 2019.

Référence de publication: 2015124914/25.

(150135182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2015.
